

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Mauritanie	
TITRE DU PROJET : Prévention de l'extrémisme violent à travers l'autonomisation des jeunes en conflit avec la loi ¹ et le renforcement de l'accès aux droits et à la justice.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : PRF 00128890	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Bureau des Nations Unies pour la Drogue et le Crime (ONUDD) et Bureau international du Travail (BIT).	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
Gouvernement :	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ministère de la justice</i> y compris ses directions (le Comité de Coordination de la Justice Juvénile (CCJJ), Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant (DPJE), la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAPAP) ; Centres d'Appui à la Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi (CARSEC) ; - <i>Ministère de l'Intérieur</i> y compris les Brigades Spéciales Chargées des Mineurs (BSCM) (Trois Brigades : Brigade Nord, Brigade Sud et Brigade Ouest) et le Commissariat de Nouadhibou ; - <i>Ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille</i> ; - <i>Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement</i> ; - <i>Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</i> ; - Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) ; 	
Organisations de la société civile :	
<ul style="list-style-type: none"> - Associations de jeunes de la société civile : Association pour une Avenir Meilleur (AMAM), Jeunes Médiateurs pour la Paix, Association YALI Alumni en Mauritanie (AYAM), Association pour la Protection de l'Enfant, de la Femme, et de l'Action Sociale (APEFAS), Association des Jeunes pour le Développement, SOS Pairs Éducateurs, Je m'engage, Assalamaleykoum Culture + <i>tout autre association identifiée à travers la cartographie des associations de jeunes ayant un impact positif sur les jeunes en conflit avec la loi dans les zones cibles du projet (Activité 1.1.2)</i>. Ces associations seront renforcées à travers différentes activités 	

¹ La terminologie des jeunes en conflit avec la loi – présente dans le Code pénal et le Code de procédure pénal mauritanien – est utilisé pour qualifier les mineurs (en dessous de 18 ans) ayant commis une infraction pénale et se trouvant à la Brigade des Mineurs, dans les Commissariats, les Tribunaux, les lieux de détention fermé (prisons) ou milieu semi-ouvert (CARSEC).

du projet (Résultat 1, 2 et 3) et mises en réseau avec les structures d'assistance sociale, de formation et d'emploi pour faciliter le référencement et la prise en charge des jeunes en conflit avec la loi (Activité 3.1.2).

- Consortium de Services d'Appui aux Entreprises et à l'Insertion (Sarah Consulting, Djikke) ;
- Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF) ;

Durée du projet en mois^{2 3}: 18 mois+4 mois = 22 mois **Fin du projet: 8 aout 2023**

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Nouakchott, *DS*
Nouadhibou (région de Dakhlet-Nouadhibou), Kiffa (région d'Assaba)

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

Initiative de promotion de l'égalité des sexes⁴

Initiative de promotion des jeunes⁵

Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)

Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

ONU DC : \$ 780 417

BIT : \$ 699 077

Total PBF : \$ 1 479 494

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30%) :	PBF 3^{ème} tranche* (_%) :
ONU DC : \$ 546 292	ONU DC : \$ 234 125	XXXX : \$ XXXXXX
BIT : \$ 489 354	BIT : \$ 209 723	XXXX : \$ XXXXXX
Total : \$ 1 035 646	Total : \$ 443 848	XXXX : \$ XXXXXX
		Total : \$ XXXXXX

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet vise à promouvoir une participation active, un meilleur accès aux droits, y compris à la justice, et l'autonomisation socio-professionnelle des jeunes en conflit avec la loi, et, ce faisant, contribuer à la cohésion sociale et à la prévention de l'extrémisme violent.

. La stratégie de mise en œuvre est centrée autour de trois axes: (i) la participation des jeunes (associations de jeunes de la société civile et jeunes anciennement en conflit avec la loi) dans la consolidation de la paix – résolution des conflits - et la réintégration des jeunes en conflit avec la loi, **(ii) l'accès à la justice des jeunes en conflit avec la loi** à travers une meilleure connaissance de leurs droits, de meilleures conditions de détention et la prise en compte par les acteurs de la chaîne pénale de leurs spécificités et de leurs vulnérabilités **(iii) l'inclusion et de la participation socioéconomique des jeunes en conflit avec la loi** afin de leur offrir la possibilité de réaliser des projets de vie et d'accéder à des opportunités d'emploi décent. **L'engagement et la participation effective des jeunes**

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

³ Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux entité(s) bénéficiaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁵ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

407

est au cœur de notre approche stratégique qui visera à réduire les frustrations, les sentiments d'exclusion et d'injustice, ainsi que les vulnérabilités des jeunes, notamment ceux en conflit avec la loi, aux risques de radicalisation.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Des consultations ont été organisées sous le format suivant :

1. Réunion de consultation avec **les partenaires techniques et les organisations de la société civile** (femmes/jeunes) 13 juillet 2021- qui interviennent sur la thématique des jeunes en conflit avec la loi : Terres des Hommes, Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF), Fondation Nora, Association Multiculturelle pour un Avenir Meilleur (AMAM), Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (AMSME) ; l'Association des Avocats des avocats pour les droits des enfants (AADE).
2. Rencontres individuelles avec les **acteurs gouvernementaux en charge des enfants en conflit avec la loi** notamment les Centres d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi (CARSEC), la Direction de Protection Judiciaire de l'Enfance (DPJE), la Brigade Spéciale Chargée des Mineurs de Nouakchott Nord (BSCM), le Comité de Coordination de la Justice Juvénile (CCJJ) ; la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAPAP) ; les professionnels de la justice y compris le Juge d'instruction du 4ème cabinet chargés des mineurs en Conflit avec la loi du Tribunal de Nouakchott;
3. Rencontres individuelles avec **les acteurs gouvernementaux en charge de la formation technique et professionnelle**, les partenaires sociaux et les prestataires de services d'appui aux entreprises et à l'insertion : Direction Générale de la Formation Technique et Professionnelle (DGFTP), Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP), Union Nationale du Patronat Mauritanien (UNPM), Sarah Consulting, Union Nationale des Caisses d'Épargne et de Crédit (Djikke).
4. Réunion de consultation avec **les associations de jeunes de la société civile**– qui interviennent pour renforcer l'inclusion et la participation des jeunes dans leurs communautés : Association YALI Alumni en Mauritanie (AYAM), Association pour la Protection de l'Enfant, de la Femme, et de l'Action Sociale (APEFAS), Association des Jeunes pour le Développement, SOS Pairs Éducateurs, Je m'engage, Assalamaleykoum Culture, Union des Jeunes pour le Développement d'El Mina.

Ces consultations ont permis de présenter la proposition de projet aux autorités nationales et aux organisations de la société civile, dont les associations de jeunes. **Les rencontres avec les jeunes de la société civile** ont permis de mieux comprendre les vulnérabilités et les préoccupations principales de la jeunesse mauritanienne, d'identifier des synergies ainsi que des pistes de collaboration pour mettre en œuvre le projet en plaçant les jeunes en conflit avec la loi au cœur de la stratégie d'intervention. Les jeunes ont trouvé le projet intéressant et important pour lutter contre la marginalisation des jeunes en conflit avec la loi parce que facilitant leur accès aux droits, leur inclusion et leur participation sociale et économique, et ont exprimé leur intérêt à prendre part en tant qu'acteurs de cette initiative.

Les autorités nationales ont salué la pertinence de la proposition de projet parce qu'elle adresse une problématique pertinente à savoir la prévention de l'extrémisme violent chez les jeunes en conflit avec la loi et qu'elle s'inscrit dans le cadre des **stratégies des différents ministères y compris de la justice, de la jeunesse et de l'enfance**. *Le Ministère de la Justice a accepté de porter le projet à travers la*

conseillère du ministre de la justice qui chapeaute également le Comité de Coordination de la Justice Juvenile (CCJJ). Les rencontres avec les partenaires techniques et la société civile ont permis de mieux cibler les interventions (activités) du projet afin d'éviter les duplications et de proposer des activités complémentaires venant compléter les interventions déjà existantes.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁶ :

Spécifiez le pourcentage (**25%**) et le montant (**372 731**) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁷ :

Les interventions suivantes contribueront directement ou indirectement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

- **Activité 1.1.1.** L'étude permettra de mieux comprendre les vulnérabilités spécifiques des jeunes filles en conflit avec la loi.
- **Activité 1.3.2.** Les visites à domicile et causeries permettront de renforcer les capacités des mères de familles des jeunes en conflit avec la loi à faire face aux risques de violence et d'extrémisme violent de leurs enfants et à les conseiller.
- **Activité 1.3.3.** Les jeunes filles anciennement en conflit avec la loi ayant réussi leur réintégration seront valorisées à travers le partage d'expériences, afin de constituer des modèles positifs pour les jeunes filles en conflit avec la loi.
- **Activité 2.2.4.** La ville de Kiffa est une ville avec un taux important de Violences Basées sur le Genre (VBG). Cependant, il n'existe que très peu de structures judiciaires d'assistance : toutes les structures sont concentrées à Nouakchott et Nouadhibou. Afin de pallier ce constat, une Maison de justice destinée notamment aux enfants et des jeunes sera mise en place à Kiffa pour accueillir et proposer une assistance judiciaire/juridique aux jeunes filles victimes de violences basées sur le genre.
- **Activité 2.1.3.** Sensibilisation des acteurs de la chaîne pénale sur leur rôle dans la prévention des VBG
- **Activité 3.1.3.** Renforcement des capacités de l'Association des Femmes Chefs de Famille - organisation de la société civile de femmes – en matière d'orientation professionnelle, en veillant à ne pas reproduire les stéréotypes de genre dans les filières proposées par les assistants sociaux.
- **Activité 3.2.3.** Les jeunes filles en conflit avec la loi bénéficieront, en fonction de leur proportion dans les CARSEC de Nouadhibou et de Nouakchott, de programmes de formation professionnelle adaptés à leurs besoins.
- **Résultat 1, 2 et 3 :** La dimension genre sera intégrée dans l'ensemble des activités de sensibilisation prévues par le projet, lesquelles incluront chacune les indicateurs ventilés par sexe.

Degré de risque du projet⁸ : 0

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁹) : 2.3) Prévention/gestion des conflits

⁶ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁷ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁸ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue : Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) 2018-2022 : Priorité stratégique 2 – Capital humain et services sociaux de base : ✓ Effet 1 : Les enfants et les jeunes ont accès à une éducation de qualité dans les systèmes formel et non-formel. ✓ Effet 3 : Les institutions, la société civile et les communautés assurent une meilleure protection des personnes contre différentes formes de discriminations dont les séquelles de l'esclavage, l'exploitation et les violences physiques, psychologiques et sexuelles. Priorité stratégique 3 – gouvernance ✓ Effet 1 : Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, en élargissant l'espace démocratique pour améliorer la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la sécurité, et le système de justice et pénitentiaire est plus indépendant et efficace

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : 4, 5, 10, 11, 16 et 17

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 4 mois

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

Le projet a jugé nécessaire de demander une extension de 04 mois du fait du retard dans la mise en œuvre de certaines activités. En effet, plusieurs activités du projet sont tributaires des partenaires gouvernementaux. C'est le cas de l'activité visant à faire le diagnostic des dispositifs de formations professionnels du Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Jeunes en Conflit avec la loi (CARSEC), conduite par l'Institut national pour la promotion de la formation technique et professionnelle de Nouakchott (structure du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle) et finalisée tardivement. Cela s'explique notamment par les deux remaniements du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle du 31 mars et du 06 septembre engendrant des retards dans la bonne exécution du diagnostic. Or sans ce diagnostic, il n'était pas possible de commencer les activités sous-jacentes à savoir : construire de nouveaux ateliers de formation professionnelle au CARSEC et de renforcer les équipements et le personnel pédagogique du CARSEC. Dans le cadre des activités mises en œuvre par le gouvernement, le projet a dû faire face à des difficultés de contractualisation, le CARSEC n'avait pas de compte bancaire ce qui a retardé l'élaboration du contrat et le transfert de fonds pour la mise en place d'un Centre d'Accueil et de Réinsertion des Enfants en Conflit avec la Loi à Kiffa. Par ailleurs, ces mêmes partenaires gouvernementaux ont exprimé le besoin de prolonger la date de fin du projet pour assurer une mise en œuvre complète des différentes actions

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

prévues et leur permettre de mieux s'approprier les approches pilotes développées par le projet. Le projet a également pris du retard du fait de la finalisation tardive de l'étude sur les trajectoires de vie des jeunes en conflit avec la loi et de la cartographie des services. En effet, le bureau d'étude contracté pour réaliser cette prestation a accusé un retard important et a finalement finalisé l'étude et la cartographie en novembre 2022. Or sans la cartographie et l'étude, il n'était pas possible d'identifier les associations de jeunes pouvant bénéficier d'un renforcement de capacités de la part du projet et d'un appui dans la mise en œuvre d'activités visant à réinsérer les jeunes en conflit avec la loi. La No Cost Extension permettra de réaliser les activités d'appui aux associations de jeunes afin que ces derniers jouent un rôle dans la réintégration des jeunes en conflit avec la loi. Enfin, l'extension de 4 mois est également nécessaire pour fournir certains appuis complémentaires aux bénéficiaires en vue d'atteindre les objectifs fixés avec eux dans le cadre de leur plan d'accompagnement. En effet, l'extension permettra, d'une part, d'assurer un meilleur suivi et accompagnement des jeunes en conflit avec la loi qui bénéficient des différents services du projet (formation professionnelle ; assistance sociale ; appui à la réintégration etc.).

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰</p> <p>Nom : Amado Philip de Andrés (Ph.D.)</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONDCP)</p> <p>Date et visa : 17 February, 2023</p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : <i>Ousmane M. KANE</i></p> <p>Signature: </p> <p>Titre : </p> <p>Date et visa : </p> 
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹</p> <p>Nom Mme Rania Bikhazi</p> <p>Signature: </p> <p>Nom de l'agence : Organisation International du Travail</p> <p>Date et visa : 21/02/2023</p>	
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : </p> <p>Signature: </p> <p>Titre : <i>UNICEF</i></p> <p>Date et visa : 22/3/2023</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>FO ASG Elizabeth Spehar</p> <p>Coord. Fernandez Pardo</p> <p>Signature: </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa 31 Mar 2023</p>

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Analyse de conflit

La population mauritanienne est composée en majorité de jeunes avec plus de 61,4% de la population âgés de moins de 35 ans¹². Parmi ces jeunes, **nombreux se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité économique et sociale et peuvent être confrontés au système judiciaire en tant qu'auteurs ou victimes de violences**. Ainsi, en 2020, près de 4 000 enfants ont été arrêtés par les trois brigades des mineurs de Nouakchott pour des infractions de « *vol, d'utilisation de drogue, de coups et blessures à l'arme blanche ou encore de violences sexuelles* »¹³. Les raisons menant les jeunes à entrer en conflit avec la loi sont variées et complexes : « *pauvreté, famille monoparentale (90%), déperdition scolaire¹⁴, chômage¹⁵ l'absence de perspectives professionnelles, consommation croissante de drogues* »¹⁶. Leur situation déjà précaire tend à se dégrader lorsque les jeunes sont confrontés à la justice ou à la prison : ces derniers tendent à être « *stigmatisés et rejetés par la société et les familles* » et à souffrir du « *manque d'opportunités pour se développer et s'insérer professionnellement* ». En conséquence, 30% des jeunes en conflit avec la loi sont des récidivistes¹⁷ qui reviennent devant la justice pour des infractions similaires voire plus graves. **Même si le cadre juridique prévoit des mesures spéciales de protection pour les mineurs en conflit avec la loi, en réalité l'augmentation récente de la criminalité urbaine a entraîné un durcissement des décisions de justice et une diminution des mesures alternatives à la détention qui fragilise encore davantage les possibilités de réintégration pour ce public. En ce qui concerne les jeunes adulte en conflit avec la loi, ceux-ci ne bénéficient même pas de protection juridique spécifique alors que souvent leur situation de vulnérabilité n'a pas évolué depuis leur passage à l'âge adulte et qu'ils continuent à rencontrer des difficultés dans l'accès aux droits et à la justice, de même qu'au niveau de leur inclusion et leur participation socio-économique. Face à ces vulnérabilités, le projet entend cibler à la fois les jeunes en conflit avec la loi mineurs (15-18 ans) et adultes (18-24 ans).**

Toutes ces vulnérabilités des jeunes en conflit avec la loi attisent leurs sentiments d'exclusion et d'injustice, qui sont renforcés par les perceptions d'inégalités horizontales persistantes entre jeunes de communautés différentes. Ces frustrations profondes peuvent les rendre réceptifs aux discours haineux et violents, et en faire des proies faciles à la radicalisation : certaines des attaques terroristes qu'a connues la Mauritanie entre 2009 et 2011 ont été commises par des jeunes en conflit avec la loi qui sont passés par la délinquance et la criminalité avant d'être

¹² Stratégie Nationale de la jeunesse 2020-2030

¹³ Il y a peu de données disponibles et fiables pour donner un nombre exact de tous les enfants passés par les brigades pour mineurs. Selon les estimations de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant, 4,000 enfants seraient passés par les brigades pour mineurs de Nouakchott en 2020. Nous n'avons pas eu accès aux données de Nouadhibou et Kiffa.

¹⁴ Stratégie du Ministère de la jeunesse, 2020-2030 : « *Un jeune sur 3 en Mauritanie est hors du système scolaire* »

¹⁵ Stratégie du Ministère de la jeunesse, 2020-2030 : « *Nombre de jeunes de moins de 30 ans au chômage est extrêmement élevé, dépassant souvent les 60%* ».

¹⁶ Manuel de Gestion des Centres de Reinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi, Mauritanie.

¹⁷ Enquête du Ministère de l'Action Sociale de la Famille et de l'Enfance (MASEF), 2021

attirés par l'extrémisme violent.¹⁸ D'ailleurs, la menace terroriste continue d'exister en Mauritanie et concerne principalement des affaires en lien avec l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux à des fins terroristes par les jeunes, tentatives de rejoindre les groupes terroristes du sahel et enfin le financement du terrorisme. **Dès lors, remédier aux vulnérabilités des jeunes en conflit avec la loi en améliorant leur accès aux droits et à la justice, ainsi qu'en accompagnant leur réintégration sociale et économique permettra de réduire leur fragilité aux facteurs menant à la radicalisation et à l'extrémisme violent.**

Il faut cependant éviter de stigmatiser les jeunes en les attribuant des « *stéréotypes et mythes* »¹⁹ qui ne correspondent qu'à une minorité des jeunes hommes et femmes dans les pays fragiles. Selon une étude de l'ONU validée par le gouvernement mauritanien : « *La résilience des jeunes peut se manifester de manière positive ou négative. Lorsque les jeunes sont exclus, une petite minorité peut créer d'autres espaces où elle trouvera une place, un statut et du pouvoir, ce qui aggrave le risque d'actes de violence et pourrait créer un cercle vicieux. Toutefois, la grande majorité des jeunes ne participe pas à des actes de violence ou ne risque pas d'y participer. La résilience positive des jeunes en période de conflit ou après un conflit se manifeste de différentes manières, qui vont de la protection, de la survie ou de l'adaptation (en émigrant ou en trouvant d'autres sources de revenus) au changement (en emmenant un changement politique, en renouant des liens rompus et même en remédiant aux causes profondes du conflit). Il est donc impératif de se concentrer sur ce cercle vertueux et d'investir dans l'aspect positif, c'est-à-dire dans la contribution bénéfique qu'apportent les jeunes hommes et les jeunes femmes, et dans les espaces dynamiques que la plupart d'entre eux occupent au quotidien* ». ²⁰

En Mauritanie, les associations des jeunes de la société civile jouent un rôle très actif dans la consolidation de la paix et contribuent notamment au renforcement des capacités des jeunes, à la prévention des fléaux auxquels ils sont exposés (prévention des drogues, prévention de l'extrémisme violent, renforcement de la cohésion sociale etc..) ou encore à favoriser leur insertion dans la vie active et leurs participations au développement économique, social du pays. Le Réseau des Jeunes Médiateurs pour la Paix présent à Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa mène de nombreuses activités dans les quartiers défavorisés pour renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale entre les communautés – à travers des activités visant à résoudre les conflits entre jeunes issus de communautés différentes. D'autres associations de jeunes - notamment l'Association AYAM – entreprend un travail remarquable dans le domaine de l'insertion professionnelle à travers l'accompagnement des jeunes les plus défavorisés dans la recherche d'emploi et dans la mise en place d'incubateurs d'entreprises, L'Association Asalamalikoum Culture promeut l'insertion professionnelle à travers l'audiovisuelle, la culture et les arts. L'Association APEFAS travaille au développement de la commune de El Mina²¹ et a mis en place un centre d'éducation pour les enfants vulnérables (enfants en décrochage scolaire, enfants de la rue, enfants sans état civil, enfants victimes d'exploitation, enfants abandonnés etc...). L'Association AMAM, est l'une des seules organisations de jeunes, intervenant dans les prisons des mineurs et le CARSEC auprès des jeunes en conflit avec la loi. **Ces associations de jeunes de la société civile sont une véritable ressource pour la réintégration et la réhabilitation des jeunes en conflit avec la loi.** En effet, « les jeunes en

¹⁸ Attaque de l'ambassade de France à Nouakchott en 2009 commise par un jeune de 20 ans qui était en conflit avec la loi et avait été incarcéré pour des faits de criminalité et accompagné par la fondation Nora et Terres des Hommes

¹⁹ Simpson, G. (2018) *The Missing Peace: Independent Progress Study on Youth and Peace and Security*. United Nations. Available at: <https://www.youth4peace.info/ProgressStudy>

²⁰ Simpson, G. (2018) *The Missing Peace: Independent Progress Study on Youth and Peace and Security*. United Nations. Available at: <https://www.youth4peace.info/ProgressStudy>

²¹ Quartier défavorisé de Nouakchott et zone de convergence prioritaire de l'Equipe pays des Nations Unies

conflit avec la loi éprouvent des difficultés importantes pour s'éloigner des réseaux les ayant poussés à la violence, parfois même ils rencontrent ces réseaux en prison »²², une fois sortis ces jeunes souffrent bien souvent « de la stigmatisation des communauté »²³ rendant plus difficile leur réintégration dans la société. **Face à ces difficultés, le projet entend mettre en relation les associations de jeunes avec les jeunes en conflit avec la loi : l'objectif étant de permettre aux jeunes en conflit avec la loi de bénéficier des nombreuses actions positives mises en œuvre par les organisations de jeunes mais également d'entrer dans un réseau positif.**

Les facteurs de tensions/conflits

1) Les difficultés d'accès à la justice des jeunes en conflit avec la loi

Face à l'augmentation de la criminalité urbaine, le gouvernement mauritanien semble de moins en moins enclin à adopter des mesures alternatives à la détention **pour les mineurs en conflit avec la loi**²⁴. La vision répressive de la justice des mineurs semble regagner de l'espace. La justice tend également à aggraver les peines prononcées à l'égard des **jeunes majeurs ayant commis des infractions pénales** : « *dès qu'ils atteignent la majorité, les jeunes sont condamnés plus sévèrement pour les mêmes infractions qu'ils ont commis en tant que mineurs* »²⁵. Pourtant, ces jeunes sont toujours exposés aux mêmes vulnérabilités et « *récidivent beaucoup plus que les mineurs une fois sortis de prison* »²⁶. Ce durcissement des décisions de justice vis-à-vis des jeunes en conflit avec la loi intervient suite aux manifestations des mauritaniens pour réclamer plus de fermeté du système judiciaire - et notamment « *le rétablissement de la charia pour lutter contre la criminalité et la récidive* »²⁷. **Ces développements récents en Mauritanie pourraient conduire à une approche qui privilégie la répression des délinquants au lieu de leur réintégration et réhabilitation. Cependant, il est « largement reconnu par les acteurs de la protection que la prison ne permet pas à l'enfant ni au jeune de se réintégrer dans la société mais que, bien au contraire, elle est le plus souvent une école de la délinquance, stigmatisante pour les enfants et jeunes qui ont à y séjourner » : en témoigne le taux important de récidive chez les jeunes en conflit avec la loi en Mauritanie et la tendance des « communautés à rejeter ces jeunes une fois passés par la prison »**²⁸ **Par ailleurs, la prison peut également être un lieu de radicalisation notamment dans un contexte « de mauvaises conditions de détention, de surpopulation carcérale, de manque de respect du droit des détenus, et du sentiment d'injustice des détenus à l'égard de leur incarcération »**²⁹. **Ce sentiment d'injustice est particulièrement présent chez les jeunes en conflit avec la loi qui rencontrent des difficultés importantes dans l'accès à la justice** : 85% des jeunes en détention ne sont globalement pas satisfaits de la procédure qu'ils ont subie³⁰ et 57% des jeunes incarcérés ont fait état de mauvais traitement au cours de

²² Consultation avec les associations des jeunes de la société civile mauritanienne

²³ Consultation avec les associations des jeunes de la société civile mauritanienne, 20/08

²⁴ Une réforme de l'ordonnance portant protection pénale de l'enfant (OPPE) est actuellement en cours en Mauritanie : les discussions avec le ministère de la justice laissent entendre des révisions des textes allant vers une plus de répression des mineurs en conflit avec la loi. Il est prévu de descendre la responsabilité pénale des mineurs à 13 ans au lieu de 15 ans comme initialement prévu par la loi. Les acteurs de la chaîne pénale pensent que le taux important de récidive des jeunes est la conséquence du cadre législatif qui serait trop protecteur.

²⁵ Magistrat, 4^{ème} cabinet des Mineurs, Tribunal de Nouakchott

²⁶ Magistrat, 4^{ème} cabinet des Mineurs, Tribunal de Nouakchott

²⁷ Alquds.co.uk, « جريمة اغتصاب أرملة تهز موريتانيا.. ونائب يستغرب انعدام الأمن في بلد يحكمه الجنرالوات », 18 Juin 2021

²⁸ Consultation avec les associations des jeunes de la société civile mauritanienne, 20/08

²⁹ ONUDC, Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral

³⁰ Terres des Hommes et AFCF, « Garantir le droit d'accès à la justice pour les enfants et jeunes en conflit avec la loi, violence, notamment contre les femmes et les filles étude de base », 2019

la procédure judiciaire, notamment d'abus lors des arrestations et de la garde à vue³¹. « Le manque de moyens financiers, le manque d'accès à l'assistance judiciaire, la méconnaissance des droits et des garanties procédurales »³² dont ils peuvent bénéficier les empêchent bien souvent de se défendre devant la justice. *Cependant, un système judiciaire qui serait perçu comme injuste – du fait de l'absence d'aide judiciaire ou encore de la détention excessive³³, ou du manque de procès équitable – pourrait créer des sentiments de frustrations et des risques importants de radicalisation.*

Les jeunes filles éprouvent, quant à elles, des vulnérabilités spécifiques dans l'accès à la justice : d'une part le nombre de jeunes filles en conflit avec la loi en Mauritanie est faible³⁴ : elles sont très peu auteurs/trices de criminalité comparativement aux jeunes garçons, d'autres part lorsqu'elles sont inculpées c'est très souvent des faits de vols ou de « *Zina : relations sexuelles hors mariages* »³⁵. En effet, la société civile a rapporté des cas de « jeunes filles domestiques exploitées, souvent victimes de violences, dont des violences sexuelles et accusées de vol par leurs employeurs »³⁶, faisant d'elles des enfants en conflit avec la loi en situation de grande vulnérabilité. Les acteurs de la société civile³⁷ ont plusieurs fois dénoncé des cas de jeunes filles mauritaniennes qui n'ont pas pu prouver l'absence de consentement lors des viols et qui ont été pénalement poursuivies et détenues pour « *Zina : relations sexuelles hors mariages* » : elles se présentent devant la justice en tant que de victimes de violence et se retrouvent condamnées pour *Zina*³⁸. Ces jeunes filles en conflit avec la loi peinent à accéder à la justice et bien souvent, les acteurs de la chaîne pénale chargés de traiter leurs cas manquent de formation sur les violences basées sur le genre.

Ces difficultés d'accès à la justice des jeunes en conflit avec la loi – garçons et filles – peuvent entraîner des situations d'injustice, de re victimisation/double peine, de récidive et ainsi représenter des facteurs de risques de récidives et de radicalisation.

2) Le manque d'inclusion et de participation socioéconomique des jeunes en conflit avec la loi

Parmi les raisons menant les jeunes à entrer en conflit avec la loi, il convient de citer les nombreux défis relatifs à leur accès à l'emploi décent et aux opportunités économiques en Mauritanie. En effet, 20% des jeunes en conflit avec la loi considèrent que le chômage est l'une des causes les ayant menés à la violence³⁹. Selon les statistiques officielles, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est de 15,2%, tandis que le pourcentage des jeunes qui ne sont ni

³¹ Terres des Hommes et AFCF, « Garantir le droit d'accès à la justice pour les enfants et jeunes en conflit avec la loi, violence, notamment contre les femmes et les filles étude de base », 2019

³² Association des Avocats des Droits des Enfants

³³ Direction de l'Administration pénitentiaire (DAPAP) a rapporté des cas de détention provisoire excessif, de l'absence de notification/d'exécution des décisions de justice ; de "l'oubli" de certaines personnes placées en détention provisoire et qui passent plus de temps en détention que la durée de la peine encourue si elles avaient été condamnées.

³⁴ Directeur Régional de la Sûreté a signifié que « les cas de violence chez les filles sont rares. Actuellement, seuls 18 femmes sont incarcérées dans la prison des femmes avec seulement 4 jeunes filles en conflit avec la loi. Par ailleurs, l'étude de Terres des Hommes/AFCF sur les jeunes en conflit avec la loi fait ressortir que « 80% des personnes enquêtées pensent que les garçons posent en majorité des actes de violence »

³⁵ https://www.lepoint.fr/monde/mauritanie-la-double-peine-des-victimes-de-viol-05-09-2018-2248746_24.php

³⁶ Terres des Hommes et AFCF, « Garantir le droit d'accès à la justice pour les enfants et jeunes en conflit avec la loi, violence, notamment contre les femmes et les filles étude de base », 2019

³⁷ Association des femmes chefs de famille

³⁸ https://www.lepoint.fr/monde/mauritanie-la-double-peine-des-victimes-de-viol-05-09-2018-2248746_24.php

³⁹ Terres des Hommes et AFCF, « Garantir le droit d'accès à la justice pour les enfants et jeunes en conflit avec la loi, violence, notamment contre les femmes et les filles étude de base », 2019

employés, ni dans le système éducatif est de 38%⁴⁰. Les causes immédiates du chômage des jeunes, en particulier des jeunes femmes, se caractérisent, entre autres, par l'insuffisance des opportunités d'emploi, le faible niveau de qualification des demandeurs d'emplois et l'inadéquation de la formation aux besoins du marché. Face à des perspectives professionnelles limitées, les jeunes sont exposés à de multiples risques et peuvent être victimes des actes de violence, d'abus et d'exploitation, voire attirés par l'extrémisme violent.

Le choix de certains jeunes de commettre des actes de violence ou de s'associer à des groupes armés comme stratégie d'adaptation à ces conditions difficiles est aussi alimenté par leur méfiance vis-à-vis d'autres groupes de la société ; une méfiance qui se présente sous forme de dissension ethnique mais aussi de contestations liées au sentiment d'exclusion persistante de certaines couches de la société mauritanienne des opportunités économiques et de l'accès à l'emploi, et l'impression qu'un ensemble de conditions sociales contribuent à marginaliser les jeunes de ces communautés dès leur naissance. La pauvreté héréditaire, l'ascendance servile, l'accès inégal à l'état civil et à l'éducation font partie des différents facteurs d'une structure sociale qui peut reproduire des frustrations profondes chez les populations vulnérables. Les associations de jeunes de la société civile consultées dans le cadre de la formulation du projet ont notamment mis l'accent sur les problèmes liés à l'accès et à la qualité de l'éducation dans les quartiers périurbains des zones ciblées, à l'origine du décrochage et de l'inactivité de beaucoup d'enfants et de jeunes, ainsi que de leur entrée dans des cercles sociaux propices à la délinquance. Vient s'ajouter le contexte d'iniquité plus global dans la société qui augmente encore les risques d'attraction par la violence, comme en témoigne cette phrase ressortie des consultations avec les jeunes de la société civile : « *ils ne savent pas ce qu'ils veulent faire et les injustices les poussent à l'enfermement dans la délinquance violente, sans vrai projet* ». Même à niveau d'éducation égal, les possibilités économiques et d'accès à l'emploi décent ne sont pas les mêmes pour tous. Par conséquent, une approche visant à prévenir l'extrémisme violent à travers notamment l'autonomisation des jeunes en conflit avec la loi ne peut être efficace qu'en tenant compte des défis de la cohésion sociale dans le pays et en intégrant cette perspective dans la conception et la mise en œuvre des interventions auprès de ce public cible.

L'inclusion sociale et l'insertion économique, notamment des femmes et des jeunes filles, constituent les deux vecteurs fondamentaux de la cohésion sociale. S'ils ne sont pas traités de manière conjointe et en plaçant la participation effective des jeunes au cœur de la logique d'intervention, la promotion de l'accès à des opportunités d'emploi décent peut ne pas avoir l'effet espéré en termes de réparation des sentiments d'injustice et d'éloignement de la violence chez les jeunes en conflit avec la loi. Améliorer l'inclusion sociale de ce public cible suppose en premier lieu de s'attaquer aux barrières qui les empêchent de participer à la vie sociale et économique de leur communauté, d'une part en renforçant leur accès à une éducation de qualité et aux autres droits sociaux de base, d'autre part en multipliant les opportunités pour (re)nouer des contacts et des liens positifs avec d'autres groupes de la société et au sein de la communauté où ils souhaitent se (ré)établir. Par conséquent, il est essentiel d'impliquer les associations de jeunes de la société civile qui contribuent au développement des zones cibles du projet, car celles-ci peuvent à la fois aider à subvenir à des besoins individuels qui ne sont pas encore pris en charge par l'Etat, promouvoir le développement personnel des jeunes en conflit avec la loi en les engageant dans des activités ludiques et éducatives qui les intéressent, et renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté en les mettant en réseau avec d'autres groupes de jeunes dans un cadre inclusif et participatif. Si ces dimensions sont intégrées autour d'une stratégie efficace pour améliorer l'employabilité des jeunes (anciennement) en conflit avec la

⁴⁰ Demande d'éligibilité de la Mauritanie au Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) : Analyse des fragilités et des risques en Mauritanie, 2019

loi et accompagner leur transition vers l'emploi, alors leurs frustrations auront plus de chances d'être traitées et leurs trajectoires d'évoluer vers des modes de vie pacifique et non-violents.

L'insertion économique, quant à elle, est étroitement liée à la construction d'un parcours professionnel, l'acquisition de compétences et la connaissance de l'environnement et de sa filière professionnelle. Dans des contextes de fragilité, les formations sont souvent à court terme et ciblent de façon étroite l'assistance aux populations vulnérables, tels que les jeunes en conflit avec la loi, pour qu'elles acquièrent des capacités permettant d'améliorer leur employabilité et d'obtenir un revenu immédiat. Mais la création d'opportunités économiques durables et d'emplois décents requiert une vision plus complète du développement de chaque jeune depuis son choix professionnel jusqu'à la mise en pratique de ses compétences, ainsi qu'une prise en compte effective des besoins des employeurs susceptibles d'accompagner ce processus. Les CARSEC⁴¹ à Nouakchott et à Nouadhibou offrent un espace idéal pour favoriser l'insertion économique des cibles du projet à travers leur prise en charge par les structures étatiques de la formation professionnelle, à condition de garantir aux jeunes une orientation de qualité pour qu'ils puissent construire leur propre projet parce que mieux informés, de renforcer l'adéquation entre les formations et le marché du travail, et de les accompagner avec d'autres services d'appui depuis leur identification jusqu'à leur réintégration en forgeant des collaborations stratégiques avec le secteur privé. De plus, on sous-estime trop souvent l'énorme potentiel de l'utilisation de l'environnement de la formation pour renforcer les contacts entre les groupes ou remédier aux sentiments individuels d'injustice, et favoriser les valeurs positives de paix et de respect qui peuvent contribuer à la coexistence pacifique dans les situations de fragilité. Le fait que les CARSEC ne soient pas utilisés comme des centres de paix et de résilience représente une opportunité manquée, ce qui est encore plus regrettable dans les situations de fragilité⁴².

Enfin, l'offre des opportunités économiques pour les jeunes est essentielle pour réduire l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 ainsi que réduire les sentiments d'injustice potentiels liés à la discrimination ou à la stigmatisation vis-à-vis de l'accès aux ressources, aux moyens de subsistance et aux services de santé. Une approche de consolidation de la paix mettant l'accent sur l'emploi inclusif et le travail décent peut contribuer à préserver et renforcer la cohésion sociale ainsi que la coexistence pacifique durant l'épidémie de COVID-19.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**⁴³, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PBF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le projet répond aux préoccupations principales de la jeunesse mauritanienne exprimées par les associations de jeunes de la société civile ayant été consultées. Celles-ci ont notamment mis l'accent sur « *la pauvreté, la discrimination et les inégalités exacerbant les perceptions d'exclusion et d'injustice* » pour expliquer les frustrations de la majorité d'entre eux, en particulier ceux déjà en conflit avec la loi, et l'attrance de certains par les discours haineux et

⁴¹ Centres d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi

⁴² Sur la base d'un guide développé par l'OIT : « Promouvoir la cohésion sociale et la coexistence pacifique dans les situations de fragilité grâce à l'EFTP » (disponible en français fin juin 2021. En anglais : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_791844.pdf)

⁴³ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

la violence. Selon ces associations, les vulnérabilités spécifiques des enfants et des jeunes en conflit avec la loi sont dues d'un côté à la situation de grande fragilité souvent déjà à l'origine de leurs délits qui ne leur offre pas de vraies perspectives d'avenir, et de l'autre à la stigmatisation qui se manifeste dans leur traitement par le système judiciaire et les difficultés qu'ils éprouvent à (re)trouver une place dans la communauté et la vie active. Toujours d'après les jeunes, « *pour lutter contre la marginalisation, il faut renforcer l'équité sociale et réparer les injustices* »⁴⁴, sinon les jeunes en conflit avec la loi risquent de tomber dans le cercle vicieux de la réintégration manquée, de la récidive, de la nouvelle condamnation et du rejet par la société. Ils soulignent qu'il faut pour cela renforcer leur accès aux droits, à la justice et à l'éducation, mais également leur permettre d'utiliser la formation professionnelle dans des métiers porteurs comme un « *tremplin* » vers la réinsertion en palliant le manque d'opportunités qui s'offrent à eux. Enfin, les jeunes de la société civile ont insisté sur la nécessité d'améliorer le suivi et l'accompagnement de ces cibles dans leur communauté pour s'assurer qu'elles se détachent du réseau qui les a amenées devant la justice : « *les mettre en contact avec le réseau associatif dans leurs quartiers peut les éloigner des mauvaises influences et ouvrir de nouvelles perspectives sociales et professionnelles* ».

Aussi, de nombreux documents de référence du gouvernement mauritanien ont exprimé parmi leurs principales préoccupations la problématique du projet. Il s'agit, entre autres, de :

- **La Stratégie pour une Croissance Accélérée et une Prospérité Partagée (SCAPP)** dont deux des principaux chantiers ont trait à l'emploi pour tous et la promotion de la jeunesse et des sports » ; et « ...la promotion de la participation citoyenne des jeunes dans la consolidation de la paix ».
- **La Stratégie Nationale Mauritanienne de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (2020 –2040)** prévoit comme priorité la prévention de l'extrémisme violent chez les jeunes notamment par l'accès des jeunes à des opportunités économiques : « les défis auxquels sont confrontés les jeunes mauritaniens : la banalisation de la violence, la radicalisation et le recrutement des jeunes défavorisés par les terroristes ou les groupes du crime organisé ».
- **La Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE)**, qui met l'accent sur l'accès des jeunes vulnérables, particulièrement ceux en déperdition scolaire, à des services d'orientation adaptés et à la formation technique et professionnelle. Le nouveau **Programme Prioritaire Elargi du Président (ProPEP)** qui renferme un nombre important d'interventions dédié spécifiquement à l'amélioration de l'employabilité des jeunes et des mesures de soutien à l'emploi se basant sur la formation des jeunes sans qualifications professionnelles.
- En renforçant la collaboration interministérielle entre la Direction Générale de la Formation Technique et Professionnelle (DGFTP) et la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant (DPJE) pour renforcer le dispositif des CARSEC, le projet facilite l'adaptation de l'offre de formation prévue dans le cadre de la **loi n°2018 – 038 relative à la formation technique et professionnelle** en Mauritanie à un public cible particulièrement vulnérable. L'appropriation nationale est donc ici garantie par l'intégration des formations destinées aux jeunes en conflit avec la loi avec les services du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Le Directeur Général de

⁴⁴ Consultation avec les associations de jeunes de la société civile, 20/08, Mauritanie.

la Formation Technique et Professionnelle a d'ailleurs souligné durant nos consultations que « connecter les deux dispositifs doit être un objectif du projet afin de donner l'opportunité à certains jeunes d'être diplômés pour les réinsérer dans la société ». Le Directeur de l'INAP-FTP a ajouté de son côté que le projet pouvait être un « modèle pour la prise en charge par l'Etat de la réinsertion socioéconomique du public dans les prisons ». Un document ministériel (Arrêté ou Décret) permettant de formaliser le statut des CARSEC comme des établissements habilités à organiser la formation technique et professionnelle formelle, au sens entendu dans la loi n°2018 – 038 (avec un apprentissage graduel et un programme reconnu par le système éducatif national), renforcerait encore davantage l'ancrage institutionnel de ces structures et contribuerait à leur promotion comme des alternatives à la détention des enfants et des jeunes auprès des acteurs du système judiciaire. Dans ce sens, le projet prévoit d'organiser un plaidoyer conjoint avec les acteurs du projet « UN-Ministères Justice & Emploi » auprès du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour l'adoption d'un texte réglementaire.

- **Le processus d'éligibilité du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF)** ⁴⁵ souligne parmi d'autres facteurs de fragilités et de risques liés au contexte national, la question du sentiment d'exclusion en lien avec la complexité de la structure sociale et les rapports historiques entre certains groupes ethniques (...) ainsi que la radicalisation et l'extrémisme violent porté par les velléités terroristes montantes dans la sous-région. La demande d'éligibilité conclut qu'au regard des dynamiques de la Mauritanie, les priorités devraient porter entre autres, sur la recherche de solutions durables centrées sur : « *La lutte contre la radicalisation et la prévention de l'extrémisme violent, en s'appuyant sur les questions liées à la jeunesse et aux femmes comme principaux points d'entrée programmatiques* ».
- **Objectifs de Développement Durable (ODD) 4, 5, 8, 10 et 16.**
- **Plan d'Action de l'Antenne nationale de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent en Mauritanie Cellrad (2020-2023) :** « *Déconstruire le discours et les idées des groupes radicalisés à travers une stratégie de communication, notamment en favorisant les valeurs sociétales et citoyennes* » ; « *Mobilisation des leaders religieux bien outillés pour combattre la radicalisation et l'extrémisme violent* » ; **Le présent projet contribuera** à la mise en œuvre du plan d'action à travers la mobilisation des leaders religieux et les activités de sensibilisation sur l'extrémisme violent.
- **La Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) :** L'ONU DC est chef de file du « pilier sécurité de la SINUS » et soutient – entre autres - le renforcement de capacités des gouvernements de la région du Sahel à combattre les drogues, le terrorisme, ainsi que d'améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la responsabilité des systèmes de justice pénale. **Le présent projet contribuera** à la mise en œuvre de la SINUS à travers le renforcement de l'accès à la justice des jeunes en conflit avec la loi et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale sur la justice juvénile et les risques des drogues.

⁴⁵ Demande d'éligibilité de la Mauritanie au Fonds de Consolidation de la Paix (PBF), Analyse des Fragilités et des Risques en Mauritanie

- **Plan d'action opérationnel triennal de la stratégie de lutte contre le terrorisme en Mauritanie (2021-2023)** : est axé sur quatre stratégies dont l'« *Axe stratégique 1 : Prévention de la radicalisation et du terrorisme* ». Cet axe 1 prévoit notamment la réalisation « *d'une étude nationale de base sur les facteurs de radicalisation des jeunes en milieu urbain et rural ; d'organiser des campagnes de sensibilisation et de témoignages des anciens extrémistes violents pour être des acteurs de promotion de l'abandon de la pratique* ». **Le présent projet contribuera** à l'atteinte de l'Axe 1 à travers l'étude sur les vulnérabilités des jeunes, y compris ceux en conflit avec la loi à l'extrémisme violent, mais également à travers les activités de sensibilisations prévues sur la prévention de l'extrémisme violent.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Accès à la Justice et Genre (Terre des Hommes et AFCF)	Agence espagnole pour la coopération internationale et le développement (AECID)	Focus sur l'amélioration de l'accès à la justice des jeunes en contact avec la loi, à travers notamment la formation d'un corps d'assistants sociaux par l'AFCF pour fournir un accompagnement social individualisé à ce public.	Les assistants sociaux de l'AFCF ne sont pas pour l'instant formés pour orienter les jeunes et les aider à construire leur parcours professionnel. L'AFCF a exprimé un besoin de renforcement de capacités à ce niveau durant nos consultations.
Projet de promotion du comité des droits des détenus (Fondation Noura et AMAM)	Union Européenne	La Fondation Noura intervient dans les établissements carcéraux et les CARSEC afin de faciliter la réinsertion sociale des jeunes en conflit avec la loi.	Des ateliers de formation ont été mis en place au niveau des CARSEC et rendus opérationnels grâce à l'appui de la Fondation Noura, mais les programmes sont peu structurés et il n'y a pas de mécanismes formels pour assurer la durabilité des activités de formation dans la phase post-projet. De plus, les lacunes financières du projet ont limité les activités liées à l'insertion professionnelle des jeunes et le récidivisme continue d'être un problème majeur pour les jeunes sortants.
Promouvoir un environnement protecteur des droits	Délégation de l'Union européenne	Accompagnement des jeunes filles en conflit avec la loi	L'association accompagne les jeunes filles en contact avec la

humains des enfants et des femmes victimes de violences, particulièrement de violences sexuelles (Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant AMSME)			loi : notamment celles victimes de violences basées sur le genre. En ce sens, l'association a ouvert un nouveau centre à Nouadhibou pour les conseils et la prise en charge des enfants et femmes victimes de violence. Cette association n'appuie pas les jeunes en conflit avec la loi – auteur d'infractions pénales. Seules les victimes sont appuyées. L'expérience de cette association sera utile pour la mise en place du Volet VBG au sein du BAL de Kiffa.
PECOBAT, PROMOPECHE, USDOS (BIT)	AFD, Union Européenne, Département d'État des États-Unis	Ces projets visent en grande partie à améliorer l'employabilité de jeunes vulnérables à travers des formations duales dans des métiers de la construction, qui sont complétées par des services d'appui aux entreprises et à l'insertion (SAE-SAI).	La formation duale est de plus en plus intégrée dans le dispositif national d'EFTP en Mauritanie au vu de ses résultats positifs en termes d'accès à l'emploi des jeunes, mais elle n'a pas encore été testée à ce jour pour faciliter la réinsertion des jeunes en conflit avec la loi. De plus, l'offre de SAE-SAI proposée par les partenaires du BIT a déjà été adaptée à des besoins spécifiques, notamment dans le contexte des réfugiés, mais jamais encore pour ce public.

Le projet intervient pour combler des lacunes stratégiques au niveau national en ce qui concerne le cadre d'accompagnement social des jeunes en conflit avec la loi et le suivi de leur réinsertion, où les questions d'employabilité et d'insertion professionnelle ne sont pas encore assez bien prises en compte malgré les interventions existantes dans ce secteur. D'autre part, il comble des lacunes financières dans le fonctionnement des CARSEC car le budget alloué aux activités de formation est encore insuffisant pour assurer la durabilité du dispositif. Son intégration dans le système formel d'EFTP mauritanien faciliterait la pérennité de ces services, à travers son ancrage institutionnel.

Par ailleurs, le projet joue un rôle crucial dans le renforcement de la communication et de la collaboration interministérielle (Ministère de l'Emploi et Ministère de la Justice) dans un souci d'appropriation nationale et en soutien à la création de conditions favorables à un plus grand

impact dans la mise en œuvre de la loi n°2018 – 038 relative à la formation technique et professionnelle en Mauritanie pour un public cible particulièrement vulnérable.

3) Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Objectif primordial du projet : Le projet vise à promouvoir une participation active, un meilleur accès aux droits, y compris à la justice, et l'autonomisation socio-professionnelle des jeunes en conflit avec la loi, et, ce faisant, contribuer à la cohésion sociale et à la prévention de l'extrémisme violent.

Pour prévenir les risques d'extrémisme violent chez les jeunes notamment ceux en conflit avec la loi, **la stratégie de mise en œuvre est centrée autour de trois axes: (i) le renforcement de la participation des jeunes** (associations de jeunes de la société civile et jeunes anciennement en conflit avec la loi) dans la consolidation de la paix – résolution des conflits - et dans l'accompagnement à la réintégration des jeunes en conflit avec la loi afin de prévenir les risques de radicalisation, **(ii) le renforcement de l'accès à la justice des jeunes en conflit avec la loi** à travers une meilleure connaissance de leurs droits, de meilleures conditions de détention et prise en compte par les acteurs de la chaîne pénale de la dimension jeune, afin d'éviter les frustrations et le sentiment d'injustice vis-à-vis du système de justice pénale **(iii) le renforcement de l'inclusion et de la participation socioéconomique des jeunes en conflit avec la loi** pour leur offrir la possibilité de réaliser des projets de vie, accéder à des opportunités d'emploi décent afin d'atteindre leurs aspirations et en même temps les éloigner du risque de participer à des activités illicites ou, pour ceux qui ont eu des problèmes avec la justice, d'éviter la récidive et leur permettre de se réintégrer durablement dans la société en contribuant à sa résilience.

Ces axes stratégiques sont mises en œuvre conjointement par l'ONUDC et le BIT : (i) même public cible à savoir les jeunes en conflit avec la loi (15 – 24 ans) ; et les associations des jeunes de la société civile ; (ii) plusieurs activités mises en œuvre conjointement dont l'étude sur les trajectoires de vie des jeunes en conflit avec la loi, la cartographie des associations de la société civile de jeunes, la mise en place du réseau de référencement des jeunes en conflit avec la loi ; la formation des assistants sociaux sur la prise en charge des jeunes en conflit avec la loi que ce soit sur le plan de l'assistance juridique ou encore l'intégration socio-professionnelle ; l'organisation d'activités à l'intérieur même des centres fermés (prisons) et des centres semi-fermés (CARSEC) (iii) une approche conjointe ayant pour objectif principal de prévenir l'extrémisme violent dans la mesure où elle **permettra de réduire les frustrations liés aux sentiments d'exclusion et d'injustice des jeunes en conflit avec la loi et de renforcer la cohésion sociale dans les communautés ciblées.**

Bref résumé des axes stratégiques du projet

Axe 1 : La promotion du rôle des jeunes, notamment des associations de jeunes, dans la résolution des conflits impliquant les jeunes en conflit avec la loi et dans leur réintégration sociale

Cet axe entend renforcer la participation et l'inclusion des jeunes, y compris les jeunes en conflit avec la loi, (i) dans les efforts de consolidation de la paix et de résolution des conflits afin de prévenir la radicalisation dans les quartiers périphériques de Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa, et (ii) dans les initiatives de réintégration et réinsertion des jeunes en conflit avec la loi afin de réduire leur marginalisation et les risques qui en découlent à savoir la récidive et la radicalisation. **Les jeunes seront les véritables acteurs du changement et mèneront des activités de résolution des conflits au niveau communautaire** médiation auprès des familles ou encore au niveau de la brigade des mineurs pour trouver une solution à des conflits mineurs et éviter la case prison ; **des rencontres d'échanges culturels et sportifs** pour lutter contre les discours haineux entre jeunes issus de communautés différentes et le sentiment de marginalisation grandissant de certains groupes communautaires seront organisées ; **des groupes de paroles des jeunes** dans les quartiers leur offrant une plateforme de partage des difficultés et de réflexion autour de solutions et projets pouvant améliorer la vie du quartier seront constitués, **des campagnes de sensibilisation au niveau des communautés et des visites des familles** pour sensibiliser sur l'importance de la réintégration des jeunes en conflit avec la loi et ainsi déconstruire les préjugés autour de ce public seront organisées. **Les jeunes en conflit avec la loi auront également la parole – en tant qu'acteurs du changement** - à travers l'initiative pilote de mentorat par les pairs qui permettra aux jeunes anciennement en conflit avec la loi – qui ont réussi à se réintégrer - de partager leurs expériences et d'inculquer des compétences de base à leurs pairs.

Axe 2 : L'importance de l'accès à la justice et aux droits des jeunes garçons et filles en conflit avec la loi et de la formation des acteurs de la chaîne pénale pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent

Afin de prévenir la radicalisation des jeunes en conflit avec la loi, le projet entend renforcer leur accès à la justice, cela passe, dans un premier temps par une meilleure connaissance des droits en leur offrant des possibilités de défendre leurs droits devant la justice dans une logique d'empowerment : les associations de jeunes de la société civile seront formés sur les/leurs droits/devoirs et la justice pénale pour ensuite transmettre leurs connaissances via des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes en conflit avec la loi; des jeunes issus de la société civile seront également déployés directement dans la prison des mineurs et les CARSEC pour suivre les dossiers judiciaires des mineurs, identifier les blocages et orienter sur les procédures à suivre, enfin une « Maison des droits des enfants et des jeunes » sera ouverte comme pilote à Kiffa, zone où l'accès à la justice des enfants et jeunes en conflit avec la loi est particulièrement difficile. **Outre ce volet, l'accès à la justice des jeunes et enfants en conflit avec la loi passe par un système judiciaire plus sensible à leurs spécificités et vulnérabilités. En effet, un système judiciaire qui prend en compte les droits des mineurs et met l'accent sur la prévention, la réintégration et la réhabilitation est nécessaire pour limiter le sentiment d'injustice envers le système et les risques de récidive.** C'est dans cette mesure que les acteurs de la chaîne pénale seront outillés afin de favoriser l'accès à la justice des jeunes en conflit avec la loi, privilégier les mesures alternatives à la privation de liberté, assurer des conditions de détention respectueuses des droits, et fournir une protection aux jeunes en danger, notamment face aux risques croissant de consommation des drogues en Mauritanie et des violences basées sur le genre.

Axe 3 : Le renforcement de l'inclusion et de la participation socio-économique des jeunes en conflit avec la loi depuis leur identification jusqu'à leur réintégration dans la société

Le projet visera à améliorer l'inclusion et la participation socio-économique des jeunes garçons et filles en conflit avec la loi en facilitant leurs contacts positifs avec d'autres jeunes et en les accompagnant pour concevoir et réaliser des projets durables de réinsertion. Ceci passera par i) **la mise en place et le renforcement d'un réseau de référencement** entre les assistants sociaux, les associations de jeunes et les structures nationales de formation et d'emploi, afin de **mieux orienter les jeunes en conflit avec la loi dès leur identification et les aider à faire des choix informés pour leur développement personnel** ; ii) **l'accès des jeunes des CARSEC à une formation professionnelle de qualité et adaptée à leurs besoins**, ainsi que d'autres appuis et activités sociales et éducatives facilités par les associations de jeunes de la société civile pour favoriser leur réintégration durable ; iii) **l'accompagnement des jeunes anciennement en conflit avec la loi dans leur transition vers l'emploi et la création d'opportunités de développement socioprofessionnel** en formant des jeunes conseillers en insertion parmi les associations de la société civile, en renforçant un tissu local d'entreprises d'accueil et en appuyant les associations de jeunes à développer des entreprises de réinsertion sociale. **En renforçant à la fois l'inclusion et la participation socio-économique de ce public vulnérable, le projet réduira les risques de frustrations et de sentiments d'injustice liés à leur marginalisation par la société et leur manque d'accès aux opportunités, et contribuera ainsi à la cohésion sociale et à la prévention de l'extrémisme violent.**

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » **au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

SI les initiatives des organisations de jeunes sont renforcées pour prévenir les conflits impliquant les jeunes en conflit avec la loi et accompagner leur réintégration sociale, **SI** les jeunes en conflit avec la loi connaissent leurs droits et bénéficient d'un meilleur accès à la justice, et **SI** les jeunes en conflit avec la loi sont accompagnés pour construire leurs propres projets de développement socio-professionnel et accéder à des opportunités d'emploi décent ;

ALORS les jeunes en conflit avec la loi seront moins vulnérables et moins enclins à la délinquance, à la radicalisation et à l'extrémisme violent ;

PARCE QUE l'élimination de barrières à la réintégration des jeunes en conflit avec la loi et la promotion du rôle des jeunes en tant qu'acteurs pour la paix diminue les risques de conflit ; **PARCE QU'UN** accès effectif des jeunes à leur droits et à la justice réduit leurs sentiments d'injustice vis-à-vis du système judiciaire ; **PARCE QUE** l'inclusion et la participation socio-économique des jeunes en conflit avec la loi atténue leurs frustrations liées au manque d'opportunités.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1. Les jeunes participent ensemble comme acteurs du changement pour réduire les vulnérabilités des jeunes en conflit avec la loi, renforcer la cohésion sociale et contribuer à la prévention de l'extrémisme violent

Face à l'augmentation récente de la criminalité, des centaines de mauritaniens sont descendus dans la rue appelant le gouvernement « à adopter des politiques répressives plus efficaces pour lutter contre la criminalité »⁴⁶. En réponse aux préoccupations des citoyens, le Ministère de l'intérieur a lancé un plan d'urgence pour combattre la criminalité en milieu urbain⁴⁷. Malheureusement, ce sont souvent les jeunes qui sont associés à ces actes de violence : « plus de 85% des parents lient enfants et jeunes aux actes violents à Kiffa et, à Nouakchott Nord (quartiers les plus pauvres de la ville), 79% de répondants font état de violence commise par les enfants et les jeunes, quant à Nouadhibou, 70% des personnes interrogées font le lien entre la jeunesse et la violence »⁴⁸. Cette perception est d'autant plus négative lorsque les jeunes et enfants sont en conflit avec la loi ; leur stigmatisation au niveau des familles et des communautés et leur rejet par la société dans son ensemble rend très difficile leur réintégration. Cependant, associer la violence aux jeunes entraîne un certain nombre d'effets négatifs et augmente leur marginalisation, le risque de récurrence vers la violence et les vulnérabilités à la radicalisation. Surtout, cette vision cache le potentiel d'une contribution positive des jeunes à la vie de leurs communautés. En effet, les associations des jeunes en Mauritanie jouent un rôle positif important dans la vie de leurs communautés et dans le renforcement de la résilience des jeunes. Afin de déconstruire cette vision négative, ce résultat entend renforcer le potentiel et l'aptitude des jeunes, y compris les jeunes anciennement en conflit avec la loi, à construire la paix, à prévenir/résoudre les conflits ainsi qu'à contribuer de manière positive à la réinsertion et à la réintégration des jeunes en conflit avec la loi.

Produit 1.1. La Mauritanie dispose d'une meilleure connaissance des vulnérabilités des jeunes en conflit avec la loi et des initiatives portées par les organisations de jeunes pour prévenir leurs vulnérabilités (BIT/ONUDD).

Même si la Mauritanie n'a pas subi d'attaques terroristes sur son sol depuis 2011, les risques restent présents : les affaires jugées par le Cabinet de Lutte Anti-Terroristes en 2020 concernent des infractions liées au financement du terrorisme, des tentatives de rejoindre les groupes terroristes au Mali, ou encore à la propagande terroriste sur les réseaux sociaux. Bien que les études et données manquent sur la corrélation entre jeunes et extrémisme violent, le contexte sous-régional marqué par la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent au Sahel pose inévitablement la question de l'influence potentielle sur les jeunes : d'ailleurs la société civile a constaté une implication grandissante des jeunes « notamment ceux issus des communautés harratines dans les affaires en lien avec le terrorisme⁴⁹ ». En effet, l'analyse des vulnérabilités en Mauritanie montre qu'il existe un certain nombre de facteurs pouvant

⁴⁶ Raseed22.net « قتل واغتصاب وطعن... مخاوف من تصاعد الجريمة في موريتانيا » 22 juin 2021

⁴⁷ <https://fr.saharamedias.net/le-ministre-de-linterieur-il-y-a-une-satisfaction-sans-precedent-quant-aux-resultats-du-plan-securitaire/>

⁴⁸ Accès à la justice, terres des hommes, page 32

⁴⁹ Alliance pour la Refondation de l'Etat Mauritanien

conduire à la radicalisation des jeunes: « les frustrations multiples liées au chômage, le sentiment d'exclusion ou encore le ressentiment ethnique relatif à la dynamique sociopolitique »⁵⁰. **Les jeunes en conflit avec la loi sont particulièrement vulnérables à ces facteurs dans la mesure où ils sont déjà dans une situation de grande fragilité :** « pauvreté, familles désunies, monoparentales, décomposées, recomposées, pressions des pairs, manque d'éducation, chômage ou l'absence de perspectives professionnelles, défaut d'accompagnement de la part des parents, négligence »⁵¹, et qu'ils sont susceptibles lorsqu'ils ressortent de la prison d'être exclus par les familles et communautés, et de rencontrer d'importantes difficultés de réinsertion sociale. Afin de mieux comprendre les vulnérabilités de ces jeunes en conflit avec la loi, l'ONUDC et le BIT mèneront une étude conjointe sur leurs trajectoires de vie et identifieront les bonnes pratiques développées par les associations de jeunes en matière de réinsertion, de prévention de la délinquance et de l'extrémisme violent.

Activité 1.1.1 Réalisation d'une étude conjointe BIT/ONUDC sur les trajectoires de vie des jeunes en conflit avec la loi en Mauritanie, y compris leurs vulnérabilités spécifiques, en particulier dans le cadre des rapports entre les jeunes et le dispositif de justice pénale et le lien entre déviance, récidivisme et situation socio-professionnelle

Une étude sensible au conflit⁵² sera réalisée conjointement entre le BIT et l'ONUDC dans un premier temps sur les trajectoires de vie de ce public ; l'étude permettra à la fois d'identifier les vulnérabilités spécifiques des jeunes en conflit avec la loi, dans le cadre des rapports entre les jeunes et le dispositif de justice pénale, et fera ressortir le lien entre situation professionnelle et déviance et/ou récidivisme. L'étude sera réalisée à Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa et fera l'objet d'une restitution conjointe par le BIT et l'ONUDC auprès des principales parties prenantes du projet (Activité 3.1.1), ce, afin de générer une compréhension commune entre ces acteurs des vulnérabilités spécifiques touchant le public cible du projet selon leur tranche d'âge et des différents types d'appui nécessaires pour faciliter leur accès aux droits et à la justice ainsi que leur inclusion et leur participation socio-économique.

Activité 1.1.2 Cartographie conjointe ONUDC/BIT des associations de jeunes de la société civile impliquées dans la vie de leur communauté et quartiers et des acteurs représentatifs de la jeunesse mauritanienne en vue de promouvoir le rôle positif de la jeunesse

Une cartographie sera réalisée dans les quartiers prioritaires⁵³ de Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa pour identifier les associations des jeunes ayant des projets porteurs dans leurs communautés. Cette cartographie entend mettre en avant/valoriser les apports/contribution des associations de jeunes à la consolidation de la paix et notamment à la réduction des vulnérabilités des jeunes et le renforcement de leur résilience. Elle permettra de comprendre ce que font les jeunes et comment ils sont organisés, afin de mieux comprendre toute l'étendue de leur influence dans leur communauté. Par la suite, ces associations seront intégrées à un réseau de référencement mis en place par le projet (Activité 3.1.2) avec les structures d'assistance sociale, de formation et d'emploi en vue de consolider l'offre des différents services disponibles pour la (ré)insertion socioéconomique des jeunes en conflit avec la loi et d'améliorer la prise en charge de ce public cible. Des contenus de

⁵⁰ Demande d'éligibilité PBF Mauritanie

⁵¹ Atelier de consultation avec les associations de jeunes de la société civile, 20 août 2021

⁵² Voir : OIT (2021) Analyse de la paix et des conflits, orientations pour la programmation par l'OIT dans des contextes de fragilité et de conflit

⁵³ Identifiés comme des zones de convergence par l'équipe pays des Nations Unies.

communication et des supports de visibilité seront également élaborés pour promouvoir le rôle positif de ces associations de jeunes.

Produit 1.2. : Les initiatives portées par les associations de jeunes de la société civile sont renforcées en vue de résoudre les conflits impliquant les jeunes en conflit avec la loi

Ce produit 1.2 nécessite une No Cost Extension (NCE). Ce produit propose de renforcer les capacités des associations de jeunes dans le domaine de la réintégration/l'accompagnement des jeunes en conflit avec la loi. Afin d'assurer la durabilité de cette approche, le projet a mobilisé une association mauritanienne ayant une expertise avérée en la matière (*l'Association des Femmes Chefs de Famille - AFCF*) pour renforcer les capacités et accompagner les associations de jeunes. Grâce à cette approche, 34 associations de la société civile, identifiées via la cartographie à Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa (*activité 1.1.2*), ont été renforcées dans les domaines de la justice juvénile, la prévention des crimes et/ou l'accompagnement à l'insertion professionnelle. La NCE permettra de transférer les fonds aux associations de jeunes pour qu'elles puissent mettre en œuvre les activités du produit 1.2 (*activité 1.2.2*) ainsi que du produit 1.3 visant à appuyer les jeunes en conflit avec la loi et de suivre l'impact et les résultats des activités menées par les associations de jeunes auprès des jeunes en conflit avec la loi (*activité 1.2.3*).

Les consultations avec les associations de jeunes ont montré que la jeunesse mauritanienne souffre « de pauvreté, de discrimination et d'inégalités exacerbant les perceptions d'exclusion et d'injustice »⁵⁴. Ces perceptions sont encore plus marquantes lorsque les jeunes sont confrontés à la justice ou à la prison, parce que souffrant: « manque d'acceptation de la société, manque de confiance et la suspicion de la part des familles, des difficultés à développer des relations proches »⁵⁵. Ces problématiques si elles ne sont pas adressées peuvent conduire à un sentiment accru de marginalisation et constituer des facteurs déclenchants pouvant conduire à la radicalisation. Pour prévenir ces risques, le présent produit entend : - renforcer le rôle des associations de jeunes de la société civile dans la résolution des conflits (à travers la médiation/conciliation) impliquant les jeunes en conflit avec la loi. Les associations des jeunes de la société civile deviendront des ambassadeurs de la justice traditionnelle, système déjà couramment utilisé en Mauritanie pour résoudre les conflits, notamment les délits considérés comme mineurs⁵⁶, et éviter qu'un jeune aille en prison⁵⁷.

Activité 1.2.1. Formation des associations de jeunes de la société civile sur leurs rôles dans la consolidation de la paix et notamment les mécanismes de résolution des conflits.

Les associations des jeunes de la société civile verront leurs capacités renforcées sur leurs rôles en ce qui a trait à la consolidation de la paix pour en faire des médiateurs/conciliateurs de conflits impliquant les jeunes en conflit avec la loi. Pour cela, les associations de jeunes bénéficieront d'une formation organisée par l'ONUSC sur la: « résolution non contentieuse des conflits » ; « les délits donnant droit à la médiation » ; « techniques de médiation » ; « les résultats de la médiation » ; « le leadership », « les techniques de communication avec les jeunes mineurs et majeurs » etc... Les associations de jeunes seront également formées aux principes déontologiques et obligations du médiateur/conciliateur. L'objectif étant d'outiller les associations de jeunes de la société civile pour qu'elles soient en

⁵⁴ Consultation avec les associations de jeunes de la société civile mauritanienne, 20/08

⁵⁵ Association AMAM et AFCF, intervenant en milieu carcéral auprès des jeunes en conflit avec la loi.

⁵⁶ Disputes, des bagarres, des vols

⁵⁷ : « la Commissaire de Nouakchott Nord reconnaît que seuls 10 cas sur 120 traités au niveau de la Brigade des mineurs lui parviennent, ce qui voudrait dire que, là encore, plus de 90% sont réglés via médiation ou conciliation »

mesure de résoudre des conflits impliquant les jeunes⁵⁸ en conflit avec la loi. Les associations de jeunes seront identifiées via la cartographie (activité 1.1.2) et sélectionnés sur la base de leur expérience dans le domaine de la transformation de conflits.

Activité 1.2.2 : Résolution non-contentieuse des conflits (conciliation, médiation) impliquant les jeunes en conflit avec la loi par les associations de jeunes de la société civile.

Une fois formées (activité 1.2.1), les associations de jeunes seront déployées dans les commissariats et auprès des familles pour faire de la médiation dans le cadre d'un conflit impliquant un jeune en conflit avec la loi. Les associations de jeunes se mobiliseront pour trouver une solution non-contentieuse aux conflits. A travers cette activité, les jeunes issus de la société civile éviteront aux jeunes en conflit avec la loi de se retrouver face à la justice pénale et d'encourir des sanctions pénales, notamment des peines privatives de liberté qu'ils devront purger en milieu carcéral/fermé. Un plaidoyer sera mené auprès du Ministère de la justice pour la reconnaissance de ces médiateurs issus des associations de jeunes de la société civile (plaidoyer pour l'homologation/agrément sur base de l'article 40 et 41 du décret 2009-069).

Activité 1.2.3 : Suivi du déploiement des associations de jeunes médiateurs et des conflits résolus.

L'ONUDC assurera le suivi de l'activité 1.2.2 à travers la mise en place de mécanismes : élaboration de PV de médiation après chaque médiation entreprise ; mécanisme de vérification du respect des règles de déontologie/éthique ; collecte de données sur les conflits résolus par les associations de jeunes etc... Le suivi permettra également de venir en appui des associations de jeunes en cas de difficultés lors des médiations.

Produit 1.3 : Les associations de jeunes de la société civile et les jeunes anciennement en conflit avec la loi sont mobilisées pour accompagner la réhabilitation et la réintégration des jeunes en conflit avec la loi au sein de leurs familles et des communautés ;

Ce produit 1.3 nécessite une No Cost Extension (NCE). Ce produit prévoit la mobilisation des associations de jeunes pour l'organisation de plusieurs activités de réinsertion et la réhabilitation des jeunes en conflit avec la loi . Afin d'assurer la durabilité de cette approche, le projet a mobilisé une association mauritanienne ayant une expertise avérée en la matière (l'Association des Femmes Chefs de Famille - AFCCF), pour accompagner les associations de jeunes dans la mise en œuvre d'activités visant à réintégrer les jeunes en conflit avec la loi. La NCE permettra de mettre en œuvre ces activités de réinsertion/réhabilitation, de renforcer la coordination entre les différentes associations et de consolider le réseau de référencement entre les associations visant à faciliter durablement l'identification et l'orientation des jeunes en conflit vers une prise en charge appropriée.

« Les jeunes une fois passés par la prison sont souvent mal vus par les communautés, et sont même parfois rejetés, ce qui augmente leur exclusion et le risque de repartir vers les groupes qui les ont poussés à commettre des violences et donc de récidiver »⁵⁹. En effet, en Mauritanie, les jeunes en conflit avec la loi rencontrent des problèmes significatifs

⁵⁸ Jeunes mineurs (moins de 18 ans) et majeurs (plus de 18 ans)

⁵⁹ Consultation organisée avec les associations de la société civile 20/08/2021 (Association des Jeunes Médiateurs pour la Paix – témoignage d'un jeune anciennement en conflit avec la loi)

*d'adaptation sociale, du fait de la stigmatisation et de l'ostracisme dont ils sont victimes au sein de la famille et de la communauté, et les effets négatifs qui en résultent sur leur capacité à se réinsérer : ces jeunes retombent souvent dans le cercle vicieux de l'intégration sociale manquée, de la récidive, d'une nouvelle condamnation et du rejet par la société. Cette situation peut avoir un impact négatif et rendre particulièrement difficile la réintégration des jeunes en conflit avec la loi, voir même, développer chez eux un sentiment d'exclusion et de non-appartenance. Cette difficulté est accentuée par le fossé intergénérationnel important existant en Mauritanie : les pesanteurs socio-culturelles et le statut accordé aux adultes dans les hiérarchies d'âges en Mauritanie sont des facteurs qui affectent la participation effective des jeunes dans le processus de prise de décision. **Bien souvent, les jeunes ont du mal à faire entendre leur voix face à une société qui ne donne de la crédibilité qu'aux personnes âgées** : 60 % des jeunes en conflit avec la loi (moins de 15 ans (16%), 15-17 ans (19%) et 18-24 ans (29%)) considèrent que leur avis n'a pas été pris en compte et qu'ils n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer⁶⁰. Par ailleurs, pour durablement réduire le sentiment d'exclusion il est important d'agir sur la **cohésion sociale**: en effet, les consultations ont fait ressortir un sentiment croissant d'injustice à cause « des contrôles d'identité des forces de l'ordre ainsi que les arrestations arbitraires ciblant certaines communautés plus que d'autres »⁶¹, ce sentiment grandissant d'injustice se manifeste par des discours haineux – à caractère ethnique et racial - et des tensions grandissantes entre les jeunes issus de différentes communautés de la Mauritanie⁶². **Pour adresser ces problématiques, le produit entend mettre en place un certain nombre d'initiatives portées par les associations de jeunes de la société civile et les jeunes anciennement en conflit avec la loi, en vue d'accompagner la réhabilitation et la réintégration des jeunes en conflit avec la loi dans les communautés et foyers.***

Activité 1.3.1 : Organisation de campagne- par les associations de jeunes de la société civile- pour sensibiliser les communautés à l'importance de la réinsertion sociale et la réintégration sociale des jeunes en conflit avec la loi

A travers cette activité, les organisations de jeunes seront mobilisées pour sensibiliser les communautés sur l'importance de la réinsertion sociale et de la réintégration des jeunes en conflit avec la loi, pour déconstruire les préjugés et stéréotypes et pour mieux faire comprendre aux communautés le vécu des jeunes en conflit avec la loi. Ces campagnes visent in fine à opérer un changement de mentalité au plan communautaire pour éviter la stigmatisation et faciliter le retour dans la communauté des jeunes en conflit avec la loi. Au préalable de ces sensibilisations, les associations de jeunes seront formées par l'ONUDC sur la réinsertion sociale des jeunes en conflit avec la loi.

Activité 1.3.2. Visites à domicile et causeries dans les familles- par les associations de jeunes de la société civile - afin d'accompagner la réinsertion familiale des jeunes en conflit avec la loi

*Les familles étant des acteurs clés pour la réintégration, **des visites à domicile et causeries seront organisées avec les familles, et notamment les mères**⁶³ des jeunes en conflit avec la loi. En effet, bien souvent **les jeunes en conflit avec la loi vivent dans des familles***

⁶⁰ Garantir le droit d'accès à la justice pour les enfants et jeunes en conflit avec la loi, violence, notamment contre les femmes et les filles, Terres des Hommes et AFCF.

⁶¹ Consultation avec les associations de jeunes de la société civile mauritanienne, 20/08

⁶² Etude préliminaire sur les discours haineux via les réseaux sociaux en République islamique de Mauritanie

⁶³ Chef de la Brigade des Mineurs Nouakchott Nord « Une proportion importante des enfants en conflit avec la loi vit dans des familles monoparentales, où la mère est seule chef de famille ».

monoparentales, où la mère est seule chef de famille, la mère devant subvenir aux besoins de la famille travaillant à l'extérieur du foyer, laissant le jeune livré à lui-même⁶⁴ et lorsque les jeunes entrent finalement en conflit avec la loi, ils sont bien souvent rejetés par les familles et ne disposent plus de repères sociaux. Ces frustrations et difficultés rencontrées les rendent particulièrement vulnérables à la radicalisation. Pour y faire face à cette situation, cette activité entend mobiliser les associations de jeunes à travers des visites à domicile et causeries dans les familles pour : (i) discuter avec les familles et les impliquer dans la réinsertion de leurs enfants, (ii) renforcer les capacités des familles pour qu'elles puissent adresser elles-mêmes les vulnérabilités de leurs enfants ; (iii) offrir un espace de partage d'expérience, d'écoute et de conseils. Au préalable de ces sensibilisations, les associations de jeunes seront formées par l'ONUDC sur la réinsertion sociale des jeunes en conflit avec la loi. Au préalable de ces sensibilisations, les associations de jeunes seront formées par l'ONUDC sur la réinsertion sociale des jeunes en conflit avec la loi.

Activité 1.3.3. Partage d'expériences positives de réintégration dans la société à travers la mobilisation de jeunes anciennement en conflit avec la loi

Un programme de peer education – impliquant des pairs qui ont connu des expériences similaires - sera mis en place pour offrir un soutien aux jeunes en conflit avec la loi, tirer des leçons de l'expérience des jeunes qui ont réussi à changer de vie en vue de faciliter la réinsertion/réintégration sociale d'autres jeunes. Ces jeunes anciennement en conflit avec la loi - qui sont parvenus à sortir de la délinquance et à se réinsérer socialement et professionnellement animeront des ateliers de groupe, afin de soutenir les jeunes et leur montrer que la réintégration est possible. Ces ateliers prendront la forme de : (i) conseils en développement personnel, pour améliorer l'estime de soi, et également inculquer des compétences de bases essentielles (gestion de l'anxiété, communication avec ses pairs, résilience etc.) aux jeunes en conflit avec la loi ; (ii) de partage d'expérience et de conseils positifs pour la réinsertion et réintégration des jeunes en conflit avec la loi. Ces ateliers de groupes seront organisés à l'intention des jeunes ayant bénéficié de mesures alternatives à la détention (qui seront identifiés avec l'aide des assistants sociaux de l'Etat⁶⁵ et de la société civile) et auprès de jeunes incarcérés/en fin de peine se trouvant dans les prisons fermés et semi-fermée.

Activité 1.3.4 Mise en place de groupe de parole des jeunes dans les quartiers prioritaires de Kiffa, Nouadhibou et Nouakchott pour renforcer leur participation citoyenne et communautaire

Lors de la consultation, les associations de jeunes ont exprimé le désir d'avoir des instances pour pouvoir partager leurs préoccupations et réfléchir à des solutions « de et pour les jeunes », c'est en ce sens que cette activité entend mettre en place des groupes de paroles donnant la possibilité aux jeunes de participer effectivement à la vie de leurs quartiers⁶⁶. Ces groupes de paroles des jeunes des quartiers se réuniront pour discuter des problèmes de délinquance et d'insécurité et y compris pour : (i) partager leurs expériences, préoccupations, leurs difficultés et (ii) trouver ensemble, les ressources nécessaires, pour y

⁶⁴ Etude de terre des hommes et AFCF : « L'une des principales causes de la violence chez les enfants et jeunes mauritaniens se situe au niveau des parents ».

⁶⁵ Direction Judiciaire de la Protection de l'Enfance du Ministère de la justice

⁶⁶ Les quartiers prioritaires de Nouakchott identifiés comme zone de convergence par l'Equipe Pays des Nations Unies sont Damaïm, Arafat, Sebkhah, El Mina, Riad. Ces quartiers se trouvent en périphérie de Nouakchott et rencontrent des problématiques variées : chômage important, manque d'infrastructures de bases, et pauvreté des populations. Également, la criminalité est plus importante dans ces zones (drogue, banditisme etc.). Ce sont les quartiers les plus peuplés de Nouakchott et ayant une importante population jeune. Les prêches radicalistes ont souvent été constatés dans des mosquées/mahadras des zones périphériques

faire face et ainsi réduire leur isolement et les risques de conflit dans leurs quartiers. Ces groupes de parole impliqueront les jeunes (majeurs et mineurs) des quartiers prioritaires de Nouakchott et Nouadhibou. Une attention particulière sera accordée à la représentation des jeunes en conflit avec la loi et ceux anciennement en conflit avec la loi. Un plaidoyer sera mené auprès du Ministère de la jeunesse pour institutionnaliser ces groupes de parole des quartiers, afin que les projets décidés lors de ces échanges soient appuyés par l'Etat. Un rapport rendant compte de la parole de jeunes de quartiers prioritaires sera élaboré à la fin de cette activité. Ces groupes de paroles contribueront à véhiculer une image positive des jeunes auprès de la communauté dans la mesure où ces jeunes seront porteurs de projets/solutions pour leur quartier et contribuera grandement à la réinsertion des jeunes en conflit avec la loi via la participation citoyenne.

Activité 1.3.5 Rencontres d'échanges culturelles et sportives – menée par les associations de jeunes - pour déconstruire les discours haineux, favoriser le rapprochement entre les jeunes issus de communautés différentes, et renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de Kiffa, Nouakchott et Nouadhibou.

Ces rencontres d'échanges sportives et culturelles permettront de rapprocher les jeunes issus de communautés différentes - se côtoyer, se connaître et parler sans préjugés – afin de lutter contre les tensions grandissantes entre les jeunes et renforcer la cohésion sociale. Ces rencontres seront organisées par les associations des jeunes de la société civile et impliqueront des jeunes issus des différentes communautés. Chaque rencontre s'organisera autour d'un thème pour inviter les jeunes issus des différentes communautés composant la Mauritanie à réfléchir ensemble sur comment déconstruire les discours haineux ; renforcer l'identité culturelle et déconstruire les préjugés et stéréotypes existants.

Résultat 2. Les jeunes en conflit avec la loi ont une meilleure connaissance de leurs droits et le système de justice pénale favorise leur accès à la justice

*La Mauritanie s'est dotée d'un important arsenal juridique en matière de justice pour mineurs. Cependant, face à la montée récente de la criminalité urbaine⁶⁷, on constate **un durcissement des décisions de justice, notamment à l'encontre des jeunes en conflit avec la loi** : « durcissement du prononcé des peines surtout à l'égard des jeunes agissant en bande organisée ; suspension des décisions de liberté provisoire ; aggravation des peines en Appel ; réforme en cours visant à revoir la loi sur la protection des mineurs dans le sens d'un durcissement (abaissement de l'âge de la responsabilité pénale des mineurs, diminution des mesures alternatives à la détention etc..) »⁶⁸. **Cette réponse du gouvernement fait suite aux manifestations des mauritaniens** ⁶⁹ « pour réclamer l'application de la Charia »⁷⁰ comme réponse aux infractions qui sont commises par « des récidivistes » et une « justice jugée clémente à leur égard »⁷¹. Le gouvernement a d'ailleurs lié « l'augmentation de la criminalité à la consommation grandissante de la drogue chez les jeunes »⁷². **Ces développements récents en Mauritanie pourraient conduire à une approche qui privilégie la répression des délinquants au lieu de leur réintégration et réhabilitation. Cependant, il est « largement reconnu par les***

⁶⁷ <https://fr.saharamedias.net/mauritanie-les-donnees-sur-la-criminalite-seront-publiees-desormais-chaque-mois/>

⁶⁸ Témoignage de l'association des avocats des enfants de Mauritanie

⁶⁹ <https://fr.saharamedias.net/mauritanie-la-police-disperse-une-manifestation-demandant-linstauration-de-la-securite/>

⁷⁰ <https://fr.saharamedias.net/mauritanie-la-police-disperse-une-manifestation-demandant-linstauration-de-la-securite/>

⁷¹ <https://al-ain.com/article/rape-a-woman-front-her-children-mauritania>

⁷² Rencontre avec la Conseillère du ministre de la justice, Mauritanie.

acteurs de la protection que la prison ne permet pas au jeune de se réintégrer dans la société mais que, bien au contraire, elle est le plus souvent une école de la délinquance, stigmatisante pour ceux qui ont eu à y séjourner »⁷³. Les jeunes, quant à eux, se plaignent des abus qu'ils subissent lors des arrestations et garde à vue, du manque d'accès à l'assistance judiciaire, du manque de connaissance de leurs droits devant la justice, les rendant encore plus vulnérables. Cependant, un système judiciaire qui serait perçu comme injuste – du fait de l'absence d'aide judiciaire ou encore de la détention excessive⁷⁴, ou du manque de procès équitable – pourrait créer des sentiments de frustrations, des risques importants de radicalisation et de rejet de l'autorité.

Pour les jeunes mineurs en conflit avec la loi (< 18 ans), il existe un cadre de protection juridique (Ordonnance portant Protection Pénale de l'Enfant 2005) qui prévoit un certain nombre de mesures alternatives à la détention pour favoriser la réintégration. Cependant, les jeunes adultes en conflit avec la loi (>= 18 ans) ne bénéficient pas de protection juridique spécifique alors même que leur situation de vulnérabilité n'a pas évolué depuis leur passage à l'âge adulte. Le Ministère de la Justice a ainsi appelé les organisations de la société civile à « davantage se mobiliser pour soutenir les jeunes adultes en conflit avec la loi »⁷⁵. Le Résultat 2 touchera les jeunes mineurs et adultes en conflit avec la loi tout en tenant compte de leurs spécificités face à la loi et au système judiciaire.

Ainsi, le deuxième résultat du projet est axé sur le renforcement de l'accès à la justice des jeunes en conflit avec la loi et la sensibilisation des acteurs de la chaîne pénale pour qu'ils prennent en compte les spécificités de ce public cible, travaillent en vue de leur réintégration et réhabilitation et du respect des droits de ceux se trouvant en milieu carcéral.

Produit 2.1. Les jeunes connaissent leurs droits devant la justice et sont mieux outillés pour les défendre.

Les organisations de jeunes de la société civile ont constaté que « les jeunes ont très peu de connaissances de leurs droits devant la justice ». Le manque de connaissance des jeunes sur leurs droits diminue leur capacité à se défendre : le CARSEC et la prison des mineurs de Nouadhibou et Nouakchott rapportent d'ailleurs de nombreux cas de mineurs en détention provisoire excessive⁷⁶, et n'ayant pas connaissance des voies de recours qui leur sont offerts. Or, des personnes détenues pour des périodes prolongées en attente de procès sont susceptibles de se radicaliser⁷⁷. Ce produit entend palier cette insuffisance en permettant aux jeunes d'avoir connaissance de leurs droits fondamentaux, en créant et développant des structures d'accès au droit chargées de les informer, les conseiller et les accompagner dans leurs démarches juridiques. La finalité de ce produit est de permettre aux jeunes de prendre conscience qu'ils sont avant tout des sujets de droit, et d'équilibrer les rapports entre les jeunes et les institutions judiciaires, en leur offrant des possibilités de défendre leurs droits devant la justice dans une logique d'empowerment.

⁷³ Accès à la justice des enfants en conflit avec la loi, Terres des Hommes et AFCF.

⁷⁴ Direction de l'Administration pénitentiaire (DAPAP) a rapporté des cas de détention provisoire excessif, de l'absence de notification/d'exécution des décisions de justice ; de "l'oubli" de certaines personnes placées en détention provisoire et qui passent plus de temps en détention que la durée de la peine encourue si elles avaient été condamnées.

⁷⁵ Consultation avec la Conseillère du Ministre de la Justice.

⁷⁶ Direction de l'Administration pénitentiaire (DAPAP) : retards dans la rédaction des réquisitoires définitifs et des actes d'accusation, de l'absence de notification/d'exécution des décisions de justice ; de "l'oubli" de certaines personnes placées en détention provisoire et qui passent plus de temps en détention que la durée de la peine encourue si elles avaient été condamnées.

⁷⁷ ONUDC, « Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral ».

Activité 2.2.1 : Formation d'un Pool d'organisations de jeunes sur la justice pénale et l'accès aux droits des jeunes adultes et mineurs.

Cette formation entend outiller un Pool d'organisations de jeunes sur les dispositions juridiques, législatives et réglementaires les concernant ; leurs permettre de découvrir le fonctionnement des institutions, de la justice et de ses acteurs ; de connaître les moyens de recours devant la justice ; de se familiariser avec les spécificités de la justice des mineurs et d'appréhender les droits et obligations liés à la majorité. Cette formation prendra la forme d'une reconstitution de procès (mise en situation/simulation) impliquant des jeunes, qui choisiront les rôles à jouer éducateur, parent, avocat, assesseur, procureur, greffier – et permettra d'initier la réflexion autour de la responsabilité, de l'Etat de droit et du fonctionnement judiciaire.

Activité 2.2.2 : Campagne d'information sur les droits menées par le Pool d'organisations de jeunes auprès des jeunes en conflit

Une fois les organisations de jeunes formées(Activités 2.2.1), ces dernières mèneront des campagnes de sensibilisation en présentiel et sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les jeunes en conflit avec la loi, sur la justice et l'accès aux droits des jeunes adultes et mineurs. Le Pool d'organisations de jeunes mènera ces campagnes d'information au niveau des commissariats, dans les communes, au niveau des tribunaux et également dans centres fermés et semi-fermés. Ces campagnes d'informations impliqueront des jeunes influenceurs à travers la création de contenus vidéos et la création de bandes dessinées pour permettre aux jeunes de comprendre le fonctionnement de la justice et la défense de leurs droits.

Activité 2.2.3 : Déploiement de jeunes volontaires pour s'assurer de la légalité de leur détention et faciliter le traitement des dossiers des détenus mineurs au sein des prisons et des CARSEC

Des jeunes volontaires seront déployés aux CARSEC et dans les prisons pour mineurs afin de suivre l'état des dossiers des mineurs en conflit avec la loi, s'assurer de la légalité de leur détention/traitement, et les orienter sur les procédures à suivre. Ces jeunes volontaires seront issus des associations de jeunes de la société civile et seront sélectionnés parmi les jeunes ayant participé à la formation prévue dans le cadre de l'activité 2.2.1. L'implication de ces jeunes volontaires permettra d'accélérer le traitement des dossiers des mineurs en conflit avec la loi placés dans les CARSEC et dans les prisons, et limitera ainsi les sentiments de frustrations vis-à-vis du système judiciaire et les risques de radicalisation qui seraient ainsi dus à une période prolongée en détention. Ces jeunes volontaires seront également chargés de référer les détenus mineurs – qui en expriment le besoin - au réseau de référencement (prévu dans le cadre de l'activité Activité 3.1.2) en vue de faciliter leur réinsertion socio-professionnelle.

Activité 2.2.4 Mise en place d'une « Maison des droits des enfants et des jeunes » pilote à Kiffa afin de faciliter la connaissance de leurs droits et l'accès à la justice, y compris l'accès des jeunes filles victimes des violences basées sur le genre.

Cette activité 2.2.4 nécessite une No Cost Extension (NCE). Pour répondre aux priorités nationales en matière d'accès à la justice, il est prévu dans le cadre du projet la mise en place d'un Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi à Kiffa (CARSEC). En juin 2022, suite au plaidoyer du projet, le ministère de la justice a officiellement

adopté la création d'un Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi à Kiffa. Un contrat a été élaboré entre l'ONUDC et le CARSEC en octobre 2022. La No-Cost Extension permettra de bien mener à terme l'opérationnalisation du centre : équipements et rénovation de ce centre ; formation du personnel déployé auprès du centre ; mise en place de deux ateliers de formation professionnelles ; mise en place d'ateliers pédagogiques (langue arabe, langue française, éducation civique/religieuse, mathématique) et d'assurer un meilleur suivi des jeunes en conflit avec la loi qui y seront placés et de mesurer l'impact de l'ouverture de ce centre sur les jeunes en conflit avec la loi, y compris leur accès à la justice et leur réintégration dans la société à la sortie du centre.

Pour renforcer l'accès à la justice et la connaissance des droits, une « Maison des droits des enfants et des jeunes » sera ouverte à Kiffa : la ville de Kiffa a été choisie en raison du manque d'assistance judiciaire alors même que la criminalité y est importante. Cette « Maison des droits des enfants et des jeunes » sera chargée : (i) d'offrir des services d'information sur les droits des jeunes adultes et mineurs en conflit avec la loi, et d'assistance juridique/judiciaire gratuite pour les jeunes mineurs et adultes qui ne peuvent se payer les services d'un avocat ; (ii) d'orienter et de fournir un appui aux jeunes filles victimes de violences basées sur le genre qui n'auraient pas les moyens de se payer un avocat pour se défendre⁷⁸ ; (iii) d'effectuer de la médiation familiale et soutien à la parentalité afin d'accompagner les parents et d'améliorer les relations familiales entre jeunes et famille. Cette Maison des droits des enfants et des jeunes travaillera en étroite collaboration avec le Barreau et/ou les associations d'avocats de la société civile (Association des Avocats pour les Droits des Enfants), le Parquet et s'appuiera également sur les partenariats avec les facultés de droit des Universités de Nouakchott⁷⁹.

Produit 2.2. Les acteurs de la chaîne pénale sont sensibilisés à la justice juvénile et aux vulnérabilités spécifiques des jeunes en conflit avec la loi (ONUDC/BIT)

Les organisations de jeunes ont déploré « les arrestations arbitraires qui sont opérées par les forces de l'ordre dans certains quartiers périphériques »⁸⁰ et « l'existence d'un système qui ne traite pas les jeunes de la même façon selon la communauté d'appartenance »⁸¹, ainsi que le « manque d'instances pour échanger avec la police »⁸². Certains jeunes âgés entre 18 et 24 ans ont rapporté avoir subis de mauvais traitements en garde à vue⁸³, avoir été gardé au-delà du délai légal, ne pas avoir bénéficié de droit de visite et de droit d'un avocat etc⁸⁴... Cependant, « la confiance ou la méfiance à l'égard des forces de sécurité a été définie comme un facteur décisif de propagation de l'extrémisme violent »⁸⁵. Pour adresser ces problématiques, il est important que les acteurs en contact avec les jeunes en conflit avec la loi - magistrats, policiers, travailleurs sociaux - soient sensibilisés à prendre en compte leurs spécificités, et ce à travers une meilleure connaissance de ce public, des difficultés que les jeunes rencontrent et qui peuvent les mener à la violence, de leurs vulnérabilités notamment face à la drogue et aux violences basées sur le genre. Ainsi, ce produit entend outiller les acteurs en contact avec les jeunes en conflit avec la loi pour qu'ils soient en mesure d'offrir

⁷⁸ La société civile a rapporté plusieurs cas de « jeunes filles domestiques exploitées, souvent victimes de violences, dont des violences sexuelles et accusées de vol par leurs employeurs, faisant d'elles des enfants en conflit avec la loi en situation de grande vulnérabilité » témoignage de l'Association des femmes chefs de famille.

⁷⁹ L'Association des Avocats pour les Droits des Enfants (AADE) défend et apporte une assistance judiciaire gratuite aux mineurs devant les institutions judiciaires mauritaniennes.

⁸⁰ Consultation avec les associations de jeunes de la société civile mauritanienne le 20/08

⁸¹ Consultation avec les associations de jeunes de la société civile mauritanienne le 20/08

⁸² Consultation avec les associations de jeunes de la société civile mauritanienne le 20/08

⁸³ Accès à la justice et genre, Terres des Hommes.

⁸⁴ UNICEF Mauritanie, « Sidi, La rédemption par la formation. Le parcours vers la réinsertion d'un adolescent en conflit avec la Loi ».

⁸⁵ PNUD, SUR LES CHEMINS DE L'EXTREMISME EN AFRIQUE, Page 65.

une prise en charge appropriée, qui facilitera la réinsertion sociale des jeunes et permettra de réduire les risques de récidives, de nouvelle condamnation et d'adhésion à l'extrémisme violent.

Activité 2.2.1. Journées d'échanges entre jeunes et acteurs de la chaîne pénale en vue de renforcer les liens, la compréhension mutuelle, de favoriser un climat de confiance, et de faciliter la prise en compte de la problématique « jeunes » dans leur approche.

Des rencontres d'échanges seront organisées afin de faciliter le rapprochement entre les acteurs de la chaîne pénale (police et magistrats) et les jeunes, permettre de répondre aux interrogations de chacun et déconstruire les stéréotypes. Les acteurs de la chaîne pénale pourront également mieux comprendre les difficultés et vulnérabilités spécifiques rencontrées par les jeunes. Ces journées d'échanges mêleront activités ludiques et discussions animées.

Activité 2.2.2. Formation des acteurs de la chaîne pénale sur l'importance de la prise en compte des spécificités des mineurs en conflit avec la loi.

Cette activité vise à former les acteurs de la chaîne pénale, qui agissent directement auprès des mineurs - magistrats, policiers – sur les droits et la protection des mineurs en conflit avec la loi (cadre juridique de la justice pour mineurs, y compris la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, causes de la déviation juvénile, le traitement pénal des mineurs), sur les mesures alternatives à la détention et sur l'importance de la réhabilitation/réintégration des mineurs en conflit avec la loi.

Activité 2.2.3. Sensibilisation des acteurs de la chaîne pénale sur leurs rôles dans la prévention des drogues auprès des jeunes en conflit avec la loi

Il s'avère que de nombreux jeunes ayant commis des infractions étaient sous l'effet de la drogue : ces jeunes arrivent dans les commissariats, les tribunaux et prisons dans un état de dépendance. Face à cette situation nouvelle, les forces de l'ordre et autorités judiciaires sont bien souvent désemparées et ne parviennent pas à remédier à cette vulnérabilité spécifique des jeunes en conflit avec la loi. A travers cette activité de sensibilisation, les acteurs de la chaîne pénale travaillant avec les jeunes en conflit avec la loi auront une meilleure connaissance des produits stupéfiants ; seront mieux outillés pour détecter et dialoguer avec les jeunes sous l'effet de dépendance des substances addictives ; et informer sur les risques liés à la consommation et du trafic des drogues.

Activité 2.2.4. Sensibilisation des acteurs de la chaîne pénale sur leurs rôles dans la prévention des violences basées sur le genre auprès des jeunes en conflit avec la loi

Le Juge du 4^{ème} cabinet des mineurs du tribunal de Nouakchott traite de nombreux cas de jeunes auteurs ou victimes de violences basées sur le genre⁸⁶. Près de 9% des infractions commises par les mineurs en conflit avec la loi concerneraient des violences basées sur le genre (Viols et Agressions sexuelles⁸⁷). On constate également que les magistrats ne sont pas suffisamment sensibilisés aux violences basées sur le genre. Pour adresser cette vulnérabilité spécifique de jeunes - notamment des jeunes filles - l'activité entend sensibiliser les différents acteurs en contact avec eux (agents de la police judiciaire, magistrats, personnel

⁸⁶ Rencontre avec le Juge d'instruction du 4^{ème} cabinet des mineurs, Tribunal de Nouakchott.

⁸⁷ Accès à la justice des enfants en conflit avec la loi Terres des Hommes et AFCF

de santé, travailleurs sociaux et membres des organisations de la société civile, etc.) sur les violences basées sur le genre.

Activité 2.2.5. Voyage d'études des assistants sociaux pour apprendre des expériences du Sénégal en matière de traitement et de prise en charge des jeunes addicts à la drogue

Les travailleurs sociaux de l'Etat et de la société civile qui travaillent avec les jeunes en conflit avec la loi bénéficieront d'un voyage d'études au Centre de Prise en Charge Intégrée des Addictions du Sénégal à Dakar. L'objectif étant de renforcer leurs compétences pour qu'ils puissent prendre en charge les jeunes en conflit avec la loi sous la dépendance des drogues et apporter des réponses plus appropriées aux situations rencontrées dans les postes de police, les tribunaux et les centres de détention. Les travailleurs sociaux qui prendront part à ce voyage d'études sont ceux des services d'Etat (Ministère de la Justice et MASEF) et des structures non gouvernementales impliquées dans la prise en charge des jeunes en conflit avec la loi. A travers l'intervention conjointe de l'ONUDC et du BIT (Activité 3.1.3), les capacités des assistants sociaux seront renforcées et ces derniers seront mieux outillés pour traiter l'ensemble des besoins et vulnérabilités des jeunes en conflit avec la loi (besoin en termes d'insertion socioprofessionnelle et vulnérabilité des jeunes aux drogues).

Produit 2.3. L'administration pénitentiaire est mieux outillée pour prévenir la radicalisation des jeunes en conflit avec la loi en milieu carcéral et assurer leur réinsertion socio-professionnelle (ONUDC/BIT)

Les prisons peuvent être un lieu de radicalisation des jeunes en conflit avec la loi notamment lorsque les conditions de détention sont mauvaises ou que les droits des détenus ne sont pas respectés. En effet, « de mauvaises conditions de détention peuvent engendrer un ressentiment et offrir un terreau favorable à l'enracinement de discours antisociaux »⁸⁸ tout comme « le non-respect des droits des détenus peut contribuer à une radicalisation accrue »⁸⁹. Ainsi, « s'attaquer au problème des mauvaises conditions de détention devrait donc être considéré comme faisant partie intégrante des efforts de lutte contre l'extrémisme violent en milieu carcéral », tout comme « le respect des droits est une part essentielle d'un effort réussi de contre-radicalisation ». Pour diminuer et prévenir les risques de radicalisation en milieu carcéral, ce produit entend, à travers une approche multidimensionnelle, améliorer les conditions de détention, et ce à travers la formation de l'administration pénitentiaire, la mise en place d'activités récréatives, ludiques et axées sur la promotion de l'employabilité des jeunes en conflit avec la loi.

Activité 2.3.1: Formation du personnel de l'administration pénitentiaire (*garde nationale, greffiers, surveillants etc.*), de Nouadhibou et Nouakchott aux règles de traitement des détenus dans les prisons, y compris des détenus mineurs.

Le personnel de l'Administration Pénitentiaire sera formé aux règles en matière de traitement des détenus en milieu carcéral : les règles internationales et nationales en matière de traitement des enfants mineurs en milieu carcéral et les Règles de Mandela : ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus. En effet, pour lutter efficacement contre la radicalisation en milieu carcéral il est essentiel que le personnel pénitentiaire respecte les droits fondamentaux des détenus/es et les normes internationales : le respect des droits des détenus (droit à une procédure régulière, droit d'accéder à des

⁸⁸ ONUDC Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral

⁸⁹ ONUDC Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral

activités constructives, etc...) par les acteurs de l'administration pénitentiaire est une part essentielle d'un effort réussi de contre-radicalisation.

Activité 2.3.2 Equipement des centres de placement des mineurs afin d'offrir un espace pour mener des activités récréatives et ludiques

Le directeur de l'Administration Pénitentiaire et des Affaires Pénales a évoqué le manque d'espace dans les prisons pour mener les activités ludiques et sportives. Or, ces activités sont essentielles pour permettre aux jeunes en conflit avec la loi de sortir de leur routine, de diminuer les frustrations et ainsi les risques de radicalisation. Les règles de Mandela pour le traitement des détenus prévoient d'ailleurs que : « des activités récréatives et culturelles doivent être organisées dans toutes les prisons pour assurer le bien-être physique et mental des détenus (Règle 105) ». Dès lors, cette activité visera à mettre à disposition de l'administration pénitentiaire des containers sports et loisirs, qui seront installés dans l'enceinte de la prison afin d'offrir un espace pour mener des activités ludiques et sportives : espace de jeux, espace bibliothèque, espace de sport etc....

Activité 2.3.3 : Organisation en milieu carcéral d'activités sportives, culturelles, artistiques et d'un programme de découverte des métiers par les associations de jeunes pour améliorer les conditions de vie des jeunes se trouvant en prison (Nouadhibou et Nouakchott).

Ces activités sportives et culturelles⁹⁰ seront menées pour offrir des meilleures conditions de détention et atténuer les frustrations quotidiennes qui constituent l'une des causes majeures de la radicalisation dans les établissements pénitentiaires. En effet, « le sport, l'art et la culture jouent un rôle essentiel en milieu carcéral : ils offrent aux détenus une possibilité de s'exprimer (sur le plan physique), de renforcer l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes et d'établir des relations constructives avec d'autres (y compris le personnel pénitentiaire). Ils contribuent également à développer une meilleure compréhension des différentes cultures et pratiques »⁹¹. Les associations de jeunes de la société civile seront mobilisées pour mener les activités culturelles, sportives et artistique : un programme sera développé en partenariat avec l'administration pénitentiaire et les associations de jeunes de la société civile pour offrir aux jeunes en conflit avec la loi un certain nombre d'activités (ateliers d'écriture, la diffusion de films et débat, des cours de théâtre, de musique ou encore des activités de créations artisanales ou d'arts plastiques etc...). Le BIT interviendra également pour faciliter la mise en œuvre dans les prisons de Dar Naim et de Nouadhibou d'un programme innovant « 1 journée, 1 métier », qui sera porté par les associations de jeunes de la société civile. Les associations de jeunes mobiliseront des professionnels dans des métiers choisis par les jeunes détenus pour venir présenter leur travail dans le cadre de journées de découverte professionnelle. Ces jeunes auront la possibilité d'être référés vers des opportunités de formation et d'insertion professionnelle à travers le réseau de référencement mis en place par le projet (Activité 3.1.3).

Résultat 3. L'inclusion et la participation socio-économique des jeunes en conflit avec la loi est renforcée depuis leur identification jusqu'à leur réintégration dans la société

⁹⁰ Règle Nelson Mandela (105) : " Des activités récréatives et culturelles doivent être organisées dans toutes les prisons pour assurer le bien-être physique et mental des détenus. Chaque détenu qui n'est pas occupé à un travail en plein air doit avoir, si le temps le permet, une heure au moins par jour d'exercice physique approprié en plein air »

⁹¹ Groupe de travail du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (2015) sur la détention et la réinsertion — Stages d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et formations professionnelles à l'intention des détenus extrémistes violents

Le troisième résultat du projet est axé sur l'inclusion et la participation socioéconomique des jeunes en conflit avec la loi en vue de faciliter leur (ré)intégration sociale et professionnelle, notamment à travers le contact avec un réseau associatif de jeunes au sein de leurs communautés, et ainsi réduire leur vulnérabilité aux risques de dérive tels que l'attraction par l'extrémisme violent. En effet, le projet donnera la possibilité aux jeunes en conflit avec la loi de construire des véritables projets de (ré)insertion en accédant à une orientation et une formation professionnelle de qualité durant leur prise en charge ainsi que d'autres activités ludiques et éducatives grâce à un réseau de référencement fonctionnel entre les assistants sociaux, les associations de jeunes de la société civile et les structures étatiques de formation et d'emploi. Ces interventions permettront qu'ils aient un espace inclusif pour socialiser avec d'autres jeunes actifs, qu'ils puissent acquérir les compétences et la confiance nécessaires à leur épanouissement et qu'ils développent ainsi de meilleures perspectives pour l'avenir. D'autre part, le réseau de référencement mis en place par le projet sera équipé pour accompagner la transition vers l'emploi des jeunes anciennement en conflit avec la loi à travers une offre de services d'appui à l'insertion adaptés à leurs besoins. Des jeunes issus de la société civile dans les communautés cibles seront formés pour délivrer ces services en s'appuyant sur un tissu d'entreprises d'accueil renforcées qualitativement et des entreprises de réinsertion sociale créées par le projet. Les opportunités d'emploi et de perfectionnement professionnel ainsi générées dans différentes filières permettront aux jeunes anciennement en conflit avec la loi de se réintégrer en contribuant au développement et à la cohésion sociale de leurs communautés, ce qui renforcera leur résilience et contribuera durablement à la prévention de l'extrémisme violent. Ce résultat sera mis en œuvre conjointement par l'ONUDD et le BIT, avec le BIT en lead.

Produit 3.1 : Les jeunes en conflit avec la loi sont appuyés pour développer leur projet de (ré)insertion socio-économique à travers des services d'orientation adaptés et inclusifs délivrés par des assistants sociaux et des jeunes issus de la société civile (BIT/ONUDD) ;

Activité 3.1.1 : Restitution par le BIT et l'ONUDD des résultats de l'étude sur les trajectoires de vie des jeunes en conflit avec la loi auprès des assistants sociaux, des associations de jeunes de la société civile, des acteurs de la chaîne pénale et des structures de formation et d'emploi ;

*L'étude sensible au conflit⁹² portant sur les trajectoires de vie des jeunes en conflit avec la loi en Mauritanie (Activité 1.1.1) sera restituée conjointement par le BIT et l'ONUDD auprès des principales parties prenantes du projet (assistants sociaux, associations de jeunes de la société civile, acteurs de la chaîne pénale, structures de formation et d'emploi, ainsi que d'autres acteurs gouvernementaux) à travers l'organisation d'ateliers. **Les échanges autour des résultats de cette recherche permettront de générer une compréhension commune entre ces acteurs des vulnérabilités spécifiques touchant le public cible du projet selon leur tranche d'âge et des différents types d'appui nécessaires pour faciliter leur accès aux droits et à la justice ainsi que leur inclusion et leur participation socio-économique.** Cette activité servira également à valider et à formaliser la mise en place d'un réseau de référencement entre les assistants sociaux, les associations de jeunes de la société civile et les structures de formation et d'emploi opérant dans les zones d'intervention du projet, axé autour de la (ré)insertion socio-économique des jeunes en conflit avec la loi.*

⁹² Voir : OIT (2021) Analyse de la paix et des conflits, orientations pour la programmation par l'OIT dans des contextes de fragilité et de conflit

Activité 3.1.2 : Mise en place par le BIT et l'ONU DC d'un réseau de référencement entre les assistants sociaux, les associations de jeunes de la société civile et les structures de formation et d'emploi axé autour de la (ré)insertion socio-économique des jeunes en conflit avec la loi ;

Un réseau de référencement entre les assistants sociaux, les associations de jeunes de la société civile et les structures de formation et d'emploi opérant dans les zones d'intervention du projet sera mis en place afin d'identifier et de consolider l'offre des différents services disponibles pour appuyer la (ré)insertion socio-économique des jeunes en conflit avec la loi. Ce réseau facilitera une meilleure prise en charge de ce public dès leur identification à travers une orientation mieux adaptée à leurs besoins individuels ce qui leur permettra de construire leur projet de (ré)insertion sur la base des différents services disponibles. Des procédures standardisées pour le référencement et des outils de liaison entre les assistants sociaux et les associations de jeunes de la société civile ainsi que les structures de formation et d'emploi seront développés en vue de faciliter le suivi et l'appui des jeunes (anciennement) en conflit avec la loi durant tout leur parcours de (ré)insertion. Le réseau de référencement continuera d'être en place après la fin du projet, ce qui contribuera à une prise en compte durable et plus efficace des questions d'employabilité et d'insertion professionnelle dans le traitement des jeunes en conflit avec la loi par ces différents acteurs.

Activité 3.1.3 : Formation par le BIT et l'ONU DC des assistants sociaux et des jeunes issus de la société civile pour renforcer leurs capacités à évaluer les besoins des jeunes en conflit avec la loi et les orienter dans leur projet de (ré)insertion sur la base de l'offre de services du réseau de référencement ;

Les assistants sociaux de l'Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF) sont les plus actifs en Mauritanie pour apporter une aide sociale aux jeunes auteurs et victimes de violences dans les brigades spéciales chargées des mineurs et les commissariats où ils sont identifiés. En 2020, l'AFCF a pris en charge 706 auteurs d'infractions dans les zones d'intervention du projet (Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa) et 307 présumés auteurs placés en garde à vue. Cependant, l'AFCF a exprimé durant nos consultations le besoin d'un renforcement pour mieux prendre en compte les questions d'insertion professionnelle lors de leur contact avec ce public et d'un appui pour identifier un éventail plus large d'opportunités et de services qui pourraient contribuer à leur (ré)insertion socio-économique. Un diagnostic des besoins de formation des assistants sociaux à Kiffa, Nouakchott et Nouadhibou de l'Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF) et de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant (DPJE) sera donc effectué dans la phase initiale des activités en vue d'évaluer leurs capacités à fournir des services d'orientation adaptés et inclusifs aux jeunes en conflit avec la loi. Les jeunes en conflit avec la loi bénéficieront de cette orientation durant leur prise à charge par les assistants sociaux afin qu'ils puissent construire eux-mêmes des projets de (ré)insertion concrets et informés sur la base de l'offre de services du réseau de référencement. Ces assistants sociaux ainsi que les jeunes issus de la société civile seront également formés par l'ONU DC pour proposer des mesures alternatives à la détention des jeunes en conflit avec la loi sur la base du réseau de référencement.

Produit 3.2 : Les jeunes en conflit avec la loi dans les CARSEC accèdent à une formation professionnelle de qualité et d'autres services d'appui à leur projet de (ré)insertion grâce à l'implication de l'INAP-FTP et des jeunes issus de la société civile (BIT/ONU DC) ;

Activité 3.2.1 : Analyse des besoins des CARSEC par l'INAP-FTP en termes d'équipements, de formation du personnel formateur, d'amélioration des programmes et de diversification des filières de formation professionnelle sur la base des projets de (ré)insertion des jeunes ;

*Durant nos consultations, le Directeur des CARSEC a exprimé le besoin d'un renforcement des activités de formation professionnelles organisées dans ces structures ; en effet, les jeunes qui y sont placés suivent généralement un apprentissage sur le tas, délivré sans curriculum par des formateurs non-formels, et destiné principalement à offrir une activité productive aux jeunes au sein des CARSEC sans pour autant créer de vraies vocations chez les jeunes qui faciliteraient leur développement professionnel et leur insertion durable sur le marché de l'emploi. **La DGFTP⁹³ et l'INAP-FTP⁹⁴ travailleront étroitement avec les CARSEC afin de renforcer le dispositif de formation professionnelle des CARSEC et le relier au système formel d'EFTP⁹⁵ mauritanien.** Dans la phase initiale des activités, l'INAP-FTP réalisera une analyse des besoins des CARSEC de Nouakchott et Nouadhibou en termes d'ateliers, d'équipements, d'intrants, de programmes et de formation des formateurs en vue de renforcer qualitativement leurs activités de formation professionnelle et d'offrir la possibilité à certains jeunes d'accéder à des formations diplômantes pour mieux mettre en valeur leurs compétences sur le marché du travail. Le choix des filières de formation à mettre en place dans les CARSEC s'effectuera sur la base des projets de (ré)insertion développés par les jeunes qui auront bénéficié de services d'orientation et en s'appuyant sur les comités des détenus dans les CARSEC⁹⁶ pour que les jeunes expriment ensemble leurs besoins. Actuellement, il y a 45 mineurs (âgés entre 13 et 18 ans) qui résident dans les CARSEC de Nouakchott et Nouadhibou ; nous estimons donc que sur la durée globale du projet, 160 mineurs en conflit avec la loi bénéficieront des programmes de formation dans les CARSEC.*

Activité 3.2.2 : Amélioration du dispositif de formation professionnelle des CARSEC suivant l'analyse effectuée, y compris la formation des formateurs sur la promotion de la coexistence pacifique et de la cohésion sociale à travers la mise en œuvre des programmes de formation ;

Le dispositif de formation professionnelle des CARSEC sera renforcé qualitativement suite à l'analyse effectuée par l'INAP-FTP (Activité 3.2.1) et adapté pour répondre aux besoins de (ré)insertion des jeunes en conflit avec la loi selon leurs différentes tranches d'âge.** En effet, on retrouve dans les CARSEC en majorité des jeunes âgés de 15 à 18 ans mais également des enfants âgés de 13 à 14 ans, la plupart n'ayant pas achevé l'enseignement primaire. Cette dernière catégorie ne pourra pas accéder à des programmes de formation professionnelle qualifiante ou diplômante mais bénéficiera de programmes de préapprentissage conçus pour leur donner l'opportunité de construire, maintenir ou développer leurs savoirs fondamentaux en calcul, lecture et écriture et de s'initier à trois ou quatre métiers en vue de mieux préparer leur choix professionnel futur. Les jeunes de 15 à 18 ans pourront suivre des formations qualifiantes (de 1 à 6 mois, avec des attestations de qualification délivrées à l'issue de la formation) ou diplômantes (de 6 à 9 mois, pour atteindre le niveau initial du Certificat de Compétences). **La réussite de l'apprentissage et de la réintégration sociale des apprenants dépend de nombreux facteurs, parmi lesquels un rôle clé joué par les formateurs. Ceux-ci seront formés pour délivrer un enseignement pertinent, efficace, complet et participatif en vue d'améliorer l'employabilité des apprenants et de cultiver leurs compétences pour la cohésion sociale et la coexistence pacifique, les notions de droits de l'homme et d'égalité des

⁹³ Direction Générale de la Formation Technique et Professionnelle (DGFTP)

⁹⁴ Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) ;

⁹⁵ Enseignement et Formations Techniques et Professionnelles

⁹⁶ Mis en place par la Fondation Noura

*sexes, le respect de la diversité ainsi que les responsabilités civiques, suivant la méthodologie établie par l'OIT pour organiser la formation professionnelle dans des contextes de fragilité*⁹⁷.

L'analyse des besoins et le plan d'action pour le renforcement du dispositif de formation professionnelle des CARSEC ont été finalisés par l'INAP-FTP en novembre 2022. Ce plan prévoit notamment un programme d'accompagnement du personnel pédagogique sur 6 mois dans le cadre de la mise en place des nouvelles filières de formation professionnelle ayant été proposées. Trois types de formation seront réalisées pour ce public cible :

- Des formations transversales liées à la maîtrise des méthodes et approches pédagogiques ;
- Des formations transversales liées à la maîtrise des outils de gestion d'un centre de formation professionnelle et la connaissance du système de formation dans ses différents aspects
- La formation technique en rapport avec la maîtrise des compétences professionnelles telles que définies par les programmes de formation.

La mise en œuvre intégrale du programme d'accompagnement développé par l'INAP-FTP pour le CARSEC nécessitera une extension du projet de 4 mois jusqu'en août 2022.

Activité 3.2.3 : Mise en œuvre des différents programmes de formation professionnelle dans les CARSEC ainsi que d'autres services d'appui visant à appuyer les projets de (ré)insertion des jeunes en conflit avec la loi et renforcer les contacts positifs avec leurs communautés ;

En vue de changer les compétences, connaissances et attitudes des jeunes en conflit avec la loi en faveur de modes de vie et d'existence non violents et pacifiques, il est important de donner aux apprenants la possibilité de développer et de mettre en pratique ces compétences durant la formation et plus tard dans leur vie quotidienne et professionnelle. Les programmes de formation délivrés au niveau des CARSEC mettront donc l'accent sur des apprentissages pratiques et concrets afin de permettre aux jeunes d'acquérir rapidement des réflexes professionnels dans leur filière, d'engendrer de la confiance en situation de travail et d'être mieux préparés à affronter le marché de l'emploi lors de leur réintégration dans la société. De plus, les jeunes placés dans les CARSEC pourront également accéder selon leurs besoins à différents services d'appui complémentaires ainsi que des activités ludiques et éducatives mises en œuvre par les associations de jeunes de la société civile à travers le réseau de référencement mis en place par le projet. Ces services peuvent inclure des formations dans des domaines divers (informatique, commerce), des cours d'éducation citoyenne et culturelle (audiovisuel, art), des cours gratuits d'alphabétisation fonctionnelle, ainsi que d'autres types d'activités destinées à développer la persévérance, la créativité et l'esprit critique. Les jeunes en conflit avec la loi pourront sortir des CARSEC (qui sont des centres semi-ouverts) en étant accompagnés pour prendre part à ces activités, ce qui leur permettra d'entretenir des contacts positifs avec d'autres jeunes dans leurs communautés et de faciliter leur réintégration future.

Produit 3.3 : Des opportunités d'emploi décent pour les jeunes anciennement en conflit avec la loi sont générées à travers le réseau de référencement des associations de jeunes de la société civile et la création d'entreprises de réinsertion sociale (BIT/ONU DC).

Activité 3.3.1 : Adaptation des services d'appui aux entreprises et à l'insertion utilisés par le BIT au profil des jeunes anciennement en conflit avec la loi et formation de jeunes « relais » pour la délivrance de ces services parmi les associations de jeunes de la société civile ;

⁹⁷ Voir ce guide de la OIT (2021) Promoting Social Cohesion and Peaceful Coexistence in Fragile Contexts through TVET (traduction en français en cours Juillet 2021)

*La méthodologie des services d'appui aux entreprises et à l'insertion (SAE-SAI) a été développée et adaptée dans le cadre des différents programmes formation-emploi du BIT en Mauritanie. Ces services sont destinés d'une part à accompagner dans des secteurs porteurs les jeunes ayant suivi une formation pour faciliter leur insertion professionnelle, et d'autre part, à appuyer des petites et moyennes entreprises pour les rendre plus productives et les aider à diversifier leurs activités et à augmenter leurs revenus. En termes d'appui à l'insertion, l'éducation entrepreneuriale et la formation en employabilité, ainsi que le développement de compétences de vie et de compétences professionnelles de base font partie des types de services pouvant être proposés aux jeunes, en plus de les accompagner dans leur prospection auprès des entreprises. Dans le cadre de cette activité, **ces services seront adaptés au profil du public cible et délivrés par des « relais » au sein des associations de jeunes de la société civile qui seront formés par le consortium SAE-SAI.** En effet, ces « relais » ou « conseillers en insertion » pourront mieux prendre en compte la personnalité des jeunes anciennement en conflit avec la loi ainsi que les difficultés sociales et économiques auxquels ceux-ci sont confrontés dans leurs communautés, étant déjà particulièrement familiers avec ce contexte. Leur soutien renforcera encore davantage la confiance des jeunes (ré)intégrant la société et la vie professionnelle, tandis qu'il garantira également la durabilité de leur suivi-accompagnement au niveau local.*

En vue d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion sur le marché du travail, et ainsi contribuer à leur réintégration durable dans la société, des Cellules « Information – Orientation – Suivi » ont été mises en place au niveau de Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa. Les Cellules sont constituées de conseillers-relais en insertion professionnelle formés sur les méthodologies SAE-SAI. Dans le cadre de leur mission, les Cellules favorisent l'insertion socio-professionnelle des jeunes en conflit avec la loi dès leur sortie des commissariats, des prisons ou des Centres d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la loi (CARSEC) et accompagnent leur réintégration dans la société par l'apprentissage d'un métier en entreprise et la formation dans des compétences de vie. Une partie des jeunes anciennement en conflit avec la loi suivant une formation professionnelle en entreprise (en moyenne de 6 mois) grâce aux interventions du projet ont déjà exprimé le souhait d'établir leur propre entreprise par la suite. L'extension du projet leur permettra de bénéficier d'un accompagnement prolongé de quelque mois pour les appuyer dans la réussite de leur projet d'insertion, et ainsi de consolider leurs acquis en termes de développement personnel.

Activité 3.3.2 : Renforcement d'un tissu local d'entreprises d'accueil dans plusieurs filières professionnelles en lien avec les projets de (ré)insertion des jeunes anciennement en conflit avec la loi pour les connecter à des opportunités d'emploi à travers le réseau de référencement ;

***Le consortium SAE-SAI sera appuyé par les associations de jeunes de la société civile pour identifier un tissu d'entreprises locales dans les zones d'intervention du projet prêtes à accueillir les jeunes anciennement en conflit avec la loi dans les filières qui les intéressent.** La méthodologie des SAE sera mise en œuvre par le consortium pour évaluer les besoins de ces entreprises et les renforcer qualitativement (par exemple, en appuyant l'acquisition de nouveaux équipements ou en les formant sur d'autres techniques de production), et en retour des conventions seront signées avec elles pour pouvoir offrir des opportunités d'emploi ou de perfectionnement professionnel aux jeunes anciennement en conflit avec la loi. **Il s'agira à travers ces placements en entreprise de permettre aux jeunes de poursuivre leur apprentissage en situation réelle de travail, de consolider leurs compétences acquises à travers la formation et de générer des revenus, en vue de faciliter leur transition vers l'emploi.** Les employeurs seront sensibilisés et formés sur leur rôle d'encadreur et de tuteur*

pédagogique pour soutenir le développement socioprofessionnel des jeunes anciennement en conflit avec la loi durant leur réintégration. La liste des entreprises d'accueil sera utilisée au sein du réseau de référencement par les assistants sociaux pour orienter les jeunes en conflit avec la loi identifiés dans les brigades de mineurs (Activité 3.1.3), et par les conseillers en insertion (SAI) des associations de jeunes de la société civile pour appuyer les jeunes dans leur recherche d'opportunités (Activité 3.3.1).

Activité 3.3.3 : Création et opérationnalisation avec les associations de jeunes de la société civile d'une ou plusieurs entreprises de réinsertion sociale pour accompagner la réintégration et la transition vers l'emploi des jeunes anciennement en conflit avec la loi.

Le consortium SAE-SAI et les associations de jeunes de la société civile appuieront la création et l'opérationnalisation d'une ou plusieurs entreprises de réinsertion sociale en vue d'accompagner la transition vers l'emploi des jeunes anciennement en conflit avec la loi selon leurs besoins individuels. Ces entreprises (ou ateliers) de formation et de production offriront un espace aux jeunes pas encore disposés à évoluer en entreprise sous un employeur pour continuer d'apprendre leur métier et de travailler ensemble en générant des revenus. Ceci leur permettra de se professionnaliser davantage et de renforcer leur confiance avant d'obtenir un placement en entreprise d'accueil avec l'aide des jeunes « relais » conseillers en insertion des associations de la société civile (Activité 3.3.1). Ces associations de jeunes pourront continuer de gérer, maintenir et utiliser ces entreprises après la fin du projet, ce qui garantira la durabilité de son impact en termes d'inclusion et de participation socio-économique des jeunes (anciennement) en conflit avec la loi dans les zones ciblées.

Les associations identifiées à travers la cartographie du projet et formées sur le coaching, l'entrepreneuriat et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ont été invitées à travailler avec un consultant expert en coaching et en développement d'entreprise sur l'élaboration d'un plan d'action concret pour adapter leurs services/activités existants ou créer un nouveau projet d'ESS en lien avec la réinsertion socio-professionnelle des jeunes en conflit avec la loi. Une des propositions ESS formulées dans le cadre de ce programme, provenant de l'Association Enfance Dar el Beida et le Développement (AEDED), consiste à mettre en place une entreprise sociale de ramassage, triage et recyclage des déchets plastiques qui pourra faciliter l'intégration de jeunes anciennement en conflit avec la loi via leur accès à des activités génératrices de revenus. Cependant, certains besoins d'accompagnement supplémentaires de l'AEDED ont été identifiés durant la mise en œuvre (ex : adaptation du business plan, etc.) et sont en train d'être traités. L'extension du projet permettra de prolonger le suivi de l'entreprise durant ses premiers mois et de répondre à d'autres éventuels besoins d'appui.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Zones géographiques :

- **Nouakchott :** Le système des Nations Unies et le gouvernement mauritanien ont identifié des zones de convergence dans les quartiers défavorisés de Nouakchott. Ces

quartiers se trouvent en périphérie de Nouakchott et rencontrent des problématiques variées : chômage important (31,62% à Nouakchott⁹⁸) manque d'infrastructures de bases, et pauvreté des populations. Également, la criminalité est plus importante dans ces zones (drogue, banditisme etc..). Ce sont les quartiers les plus peuplés de Nouakchott et ayant une importante population jeune. Les prêches considérés comme extrémistes ont souvent été constatés dans des mosquées/mahadras des zones périphériques. À Nouakchott, le marché du travail est caractérisé par le sous-emploi et la prédominance du secteur informel qui perpétuent la précarité au niveau de certains ménages, quartiers et zones. L'ONUUDC et le BIT ont des équipes présentes à Nouakchott.

- **Kiffa (région de l'Assaba) :** Kiffa est la troisième ville de la Mauritanie par sa population. Les structures d'aide juridique pour les enfants en contact avec la loi sont quasiment inexistantes et il n'existe pas de Brigades des Mineurs ni de CARSEC (les enfants sont donc généralement pris en charge dans les commissariats non spécialisés sur les questions des mineurs). Le Coordonnement régional du Ministère de l'Action Sociale de la Famille et de l'Enfance (MASEF) de Kiffa a constaté une augmentation de la violence chez les enfants ainsi qu'une prévalence importante des violences sexuelles à l'égard des jeunes filles⁹⁹. Le BIT dispose d'une équipe terrain présente à Kiffa.
- **Nouadhibou (région de Daklat-Nouadhibou) :** La commune de Nouadhibou - capitale économique de la Mauritanie et la deuxième ville après Nouakchott. La majorité des habitants de la ville est jeune : avec un taux de chômage qui s'élève à 34,64%. Par ailleurs, Nouadhibou fait face à un certain nombre de défis en lien avec la criminalité et dont l'usage croissant des drogues chez les jeunes. Lors d'une mission de l'ONUUDC effectuée à Nouadhibou en mai 2021, le Haquem (Préfet) a fait part de « *l'augmentation inquiétante des crimes impliquant des jeunes ayant consommé des stupéfiants à Nouadhibou* » et a également souligné la vulnérabilité accrue des jeunes qui « *sont confrontés aux manques d'opportunités professionnelles ce qui les expose à de nombreux risques et notamment à la radicalisation* »¹⁰⁰. Il existe à Nouadhibou une prison accueillant mineurs et majeurs (« *450 détenus en juillet 2021* »¹⁰¹) et un Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi (CARSEC) (« *26 mineurs en 2021* »¹⁰²). L'ONUUDC dispose d'un personnel basé auprès de la prison de Nouadhibou et chargé de fournir une assistance juridique aux détenus.

Do No Harm/Ne Pas Nuire:

- **L'ensemble des mineurs en conflit avec la loi en prison ou CARSEC (moins de 18 ans) seront touchés par ce projet :** ceux se trouvant aux CARSEC de Nouadhibou et Nouakchott ainsi que ceux se trouvant dans les prisons des mineurs de Nouakchott et Nouadhibou. Dès lors, il n'y aura pas de jeunes exclus par les activités prévues dans ces établissements.
- **Les majeurs/jeunes adultes en conflit avec la loi (18 – 24 ans) dans les prisons :** tous les jeunes dans les prisons de Dar Naim et de Nouadhibou pourront bénéficier des activités de sensibilisation du projet, notamment sur les droits. De plus, des évaluations des besoins et des

⁹⁸ Idem

⁹⁹ Etude de base, Terre des Hommes et AFCF : « Garantir le droit d'accès à la justice pour les enfants et jeunes en conflit avec la loi, violence, notamment contre les femmes et les filles »

¹⁰⁰ Mission de l'ONUUDC mai 2021 rencontre avec le Haquem de la ville de Nouadhibou

¹⁰¹ Directeur de l'Administration pénitentiaire (DAPAP)

¹⁰² Directeur de l'Administration pénitentiaire (DAPAP)

vulnérabilités des autres détenus seront réalisées afin de donner la possibilité à ceux qui répondent à un ensemble de critères de sélection prédéfinis de bénéficier également de certaines activités.

- **Eviter la stigmatisation des familles** : des visites à domicile seront effectuées afin de ne pas exposer les familles des jeunes en conflit avec la loi ; et les causeries avec les familles rassembleront à la fois des familles de jeunes en conflit avec la loi et d'autres familles de jeunes de la communauté.
- **Eviter la stigmatisation des jeunes en conflit avec la loi**, à travers leur référencement vers les associations des jeunes de la société civile. Dès leur identification et jusqu'à leur réintégration, les jeunes en conflit avec la loi seront orientés vers des associations de jeunes de la société civile, afin d'éviter leur stigmatisation, de renforcer leurs contacts positifs avec d'autres jeunes de la communauté et de bénéficier d'un accompagnement durable.
- **Réduire les risques de re-victimisation des jeunes filles en conflit avec la loi** : les acteurs de la chaîne pénale seront formés pour prendre en compte les violences basées sur le genre et ainsi éviter de revictimiser les jeunes en conflit avec la loi.
- **Mécanisme de suivi de l'activité 1.2.2 – Résolution des conflits impliquants des jeunes en conflit avec la loi par des associations de jeunes médiateurs**. ONUDC mettra en place un certain nombre de mécanismes de vérification du respect des règles de déontologie/éthique ; de vérification des méthodes de résolution des conflits à travers des visites ; mettra en place des mécanismes de plainte pour permettra aux jeunes en conflit avec la loi non satisfaits de faire remonter leur avis ; des mécanismes de protection des victimes etc...
- **Réseau de référencement entre les assistants sociaux, les associations de jeunes de la société civile** (Activité 3.1.2) : proposera une large gamme de choix pour la réinsertion socio-professionnelle des jeunes en conflit avec la loi. A travers ce réseau les jeunes en conflit avec la loi se verront offrir plusieurs types d'appui au sein d'associations de jeunes de la société civile. A titre d'exemple, les jeunes en conflit avec la loi ayant des besoins en termes d'éducation seront référés aux associations des jeunes la société civile proposant des activités éducatives. La présence d'un certain nombre d'associations de jeunes de la société civile permettra d'offrir aux jeunes en conflit avec la loi une gamme relativement large d'activités de réinsertion et de limiter les frustrations qui pourraient découler du manque d'opportunités.
- **Représentation effective et équitable des différents groupes communautaires composant la Mauritanie** : la cartographie des associations de jeunes de la société civile (Activité 1.2.1) sera représentative de l'ensemble des groupes communautaires ; les rencontres d'échanges culturels et sportifs (Activité 1.2.3) viseront à rassembler les jeunes issus de communautés différentes autour d'une même activité pour renforcer la cohésion sociale ; la mise en place des groupes de paroles des quartiers (Activité 1.2.4) accordera une attention particulière à la représentation des jeunes de l'ensemble des communautés de la Mauritanie ; les sensibilisations menées lors du projet s'adresseront à l'ensemble des communautés de la Mauritanie.

Sélection des bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet ONUDC/BIT sont :

➤ **Bénéficiaires directs** :

Les jeunes mineurs en conflit avec la loi : c'est-à-dire les mineurs garçons et filles âgés de 15 à 18 ans ayant commis une infraction pénale. Lors d'une réunion de consultation auprès de la Brigade des Mineurs de Nouakchott-Nord, la Directrice a partagé qu'entre 15 et 30 jeunes étaient identifiés à leur niveau chaque jour, soit comme auteurs ou victimes de violences. Ainsi, les cibles seront les enfants en conflit avec la loi provenant :

- Des Brigades des Mineurs (03 Brigade des mineurs de Nouakchott et 01 Brigade des mineurs à Nouadhibou) et des Commissariats de la Police Judiciaire (Kiffa),

- Des Tribunaux,
- Des centres fermés et semi-fermés : les Prisons (Prison pour mineurs à Nouakchott (détenus garçons et filles) et les Centres d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi (CARSEC de Nouadhibou et CARSEC de Nouakchott),
- Les mineurs ayant bénéficié d'alternatives à la détention comme le placement en milieu familial ou encore les travaux d'intérêt général : ils seront identifiés avec l'appui des assistants sociaux de l'Etat et de la société civile chargés de leur accompagnement.

Les jeunes majeurs en conflit avec la loi : c'est-à-dire les jeunes garçons et filles âgés de 18 à 24 ans, ayant commis une infraction pénale et se trouvant au sein de Prisons de droit commun : Prison Dar Naim et Prison de Nouadhibou. Les jeunes en conflit avec la loi ne bénéficient pas des mêmes mesures de protection que les mineurs en conflit avec la loi du fait. Cependant, ces jeunes âgés de 18 et 24 ans représentant la grande majorité de la population carcérale en Mauritanie¹⁰³. Les organisations de la société civile concentrent leurs aides sur les mineurs mettant de côté ces jeunes – âgés de 18 à 24 ans - qui sont pourtant très vulnérables à la délinquance, la récidive et les risques d'extrémisme violent.

Les jeunes garçons et filles anciennement en conflit avec la loi : Les jeunes anciennement en conflit avec la loi seront également associés aux initiatives notamment en tant qu'ambassadeurs du changement positif. En effet, les jeunes anciennement en conflit avec la loi et ayant réussi à se réinsérer seront mobilisés pour accompagner la réintégration et réinsertion de leur pairs à travers un programme de *peer education*. Ces jeunes serviront de modèles aux jeunes en conflit avec la loi qui peinent à sortir de la délinquance.

Catégories	Bénéficiaires directs
Mineurs en conflit avec la loi – CARSEC Nouakchott	80 (10-15% de filles, 100% entre 13 et 18 ans)
Mineurs en conflit avec la loi – CARSEC Nouadhibou	80 (10-15% de filles, 100% entre 13 et 18 ans)
Mineurs en conflit avec la loi – Prison des Mineurs	66 garçons et 0 filles
Jeunes majeurs en conflit avec la loi – Prison de Dar Naim (Nouakchott)	L'ensemble des détenus jeunes âgés de 18 à 24 ans (environ 650) de la prison de Dar Naim
Jeunes majeurs en conflit avec la loi – Prison de Nouadhibou	L'ensemble des détenus jeunes âgés de 18 à 24 ans (environ 450) de la prison de Dar Naim
Total	1326

➤ Bénéficiaires indirects

Les acteurs de la chaîne pénale et des structures gouvernementales chargés de la prise en compte des enfants en conflit avec la loi : les officiers de la police judiciaire opérant au sein des brigades des mineurs de Nouakchott et Nouadhibou, les magistrats (procureurs, juges d'instruction et juges de jugement), le personnel de l'administration pénitentiaire à savoir la Garde nationale, les greffiers et les surveillants, le personnel de la CARSEC, les assistantes sociales de la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance ainsi que du Ministère de l'Action Sociale de la Famille et de l'Enfance. Ces acteurs bénéficieront de renforcement de

¹⁰³ Direction de l'Administration pénitentiaire (DAPAP)

capacités en matière de justice juvénile et sur les vulnérabilités spécifiques jeunes, y compris la prise en charge et détection des drogues.

Les associations de jeunes qui jouent un rôle actif dans la consolidation de la paix et contribuent au renforcement des capacités des jeunes, à la prévention des fléaux auxquels ils sont exposés (prévention des drogues, prévention de l'extrémisme violent, renforcement de la cohésion sociale etc..) ou encore à favoriser leur insertion dans la vie active et leurs participations au développement économique, social du pays. Une cartographie sera réalisée dans les quartiers prioritaires¹⁰⁴ de Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa pour identifier **les associations des jeunes ayant des projets porteurs avec un impact réel dans leurs communautés. Ces associations bénéficieront de renforcement de capacités tout au long du projet (consolidation de la paix, droits et accès à la justice etc.) et mèneront plusieurs initiatives de sensibilisation auprès des bénéficiaires indirects suivants : les familles et les communautés des jeunes en conflit avec la loi, ainsi que les jeunes en conflit avec la loi au niveau des brigades de mineurs et des communautés. Elles seront aussi intégrées à un réseau de référencement mis en place par le projet (Activité 3.1.2) avec les structures d'assistance sociale, de formation et d'emploi en vue de consolider l'offre des différents services disponibles pour la (ré)insertion socioéconomique des jeunes en conflit avec la loi et d'améliorer la prise en charge de ce public cible.**

Catégories	Bénéficiaires indirectes
Acteurs de la chaîne pénale	Environ 300 acteurs de la chaîne pénale formés à Nouadhibou, Kiffa et Nouakchott
Associations de jeunes de la société civile	Environ 30 OSC touchées et qui bénéficieront d'un renforcement de capacités à travers le projet
Communautés et familles des jeunes en conflit avec la loi	Environ 2,500 personnes issues des communautés et familles des jeunes en conflit avec la loi
Jeunes en conflit avec la loi – dans les Brigade des Mineurs et les communautés ciblées à Nouakchott	L'ensemble des jeunes qui passent par les Brigades de mineurs de Nouakchott (il y a eu environ 4,000 mineurs identifiés en 2020, donc nous estimons que jusqu'à 6,000 mineurs pourraient bénéficier des activités de sensibilisation sur la durée globale du projet).
Jeunes en conflit avec la loi (15-24 ans) dans les Commissariats et les communautés ciblées de Nouadhibou et Kiffa	Nous n'avons pas les données des jeunes en conflit avec la loi qui passent par les Commissariats de Nouadhibou et Kiffa. Une enquête d'identification sera menée en début de projet.

¹⁰⁴ Identifiés comme des zones de convergence par l'équipe pays des Nations Unies.

programme Sahel (2013-2023) contribue à la mise en œuvre de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) dont l'ONUSDC coordonne le pilier « sécurité ». Dans le cadre de ce programme, l'ONUSDC a établi un bureau à Nouakchott pour assister le bureau défense et sécurité du G5 Sahel, ainsi que de sa section genre, dans son objectif de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, promouvoir notamment une meilleure participation des femmes. Le bureau ONUSDC de Mauritanie contribue aussi au Cadre de Partenariat pour le développement durable (CPDD) signée entre l'équipe pays des Nations Unies et le gouvernement Mauritanien, notamment sous le volet résilience et sous le volet gouvernance, à travers une assistance technique à la révision de la législation en matière de justice pénale et administration pénitentiaire et à travers un programme de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale mauritaniens.

Le Bureau International du Travail (BIT) : le BIT est l'agence du SNU dont les objectifs sont l'emploi productif et le travail décent. Ces deux éléments sont des facteurs clés pour parvenir à une croissance équitable et pour réduire la pauvreté. L'OIT a élaboré un programme pour la communauté du travail qui repose sur la création d'emplois, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social, l'égalité entre hommes et femmes étant un objectif transversal. En Mauritanie, l'OIT assure le lead en matière d'emploi des jeunes à travers la mise en œuvre de programmes développant des formations duales, adaptés à des personnes déscolarisées et basés sur les besoins du marché. Ces programmes sont orientés de même à la promotion de la cohésion sociale et la réduction des risques de conflits. Pour ce faire, le BIT travaille en étroite collaboration avec le secteur privé pour améliorer la transition des jeunes vulnérables vers l'emploi. Les programmes en cours visent également à améliorer l'accès à la formation en compétences de vie, aux droits fondamentaux au travail et aux services d'appui aux entreprises et à l'insertion en incluant l'accès aux services financiers. Le BIT réalise un plaidoyer pour mettre l'emploi et la protection de la jeunesse et des droits des jeunes travailleurs au centre des interventions locales (www.desemploisquichangentdesvies.org). Le programme phare du BIT intitulé « *emplois pour la paix et la résilience* » met l'accent sur l'importance de la création d'emplois et de formations adaptés aux jeunes exclus et marginalisés. En effet, l'accès à un travail décent est une contribution essentielle à la paix et la stabilité. Il supprime l'un des plus grands obstacles au progrès des personnes, des familles et des communautés et fait disparaître l'une des plus grandes sources des griefs qui contribuent aux conflits et aux troubles. Par ailleurs, la paix et la stabilité permettent de multiplier les emplois et créent les circonstances qui permettent d'avoir une économie et une société florissantes, grâce à la création d'emplois, à la possibilité pour les travailleurs et les employeurs de s'organiser, et d'améliorer régulièrement le caractère décent du travail, ce qui crée un cercle vertueux qui renforce la paix. En outre, la pandémie de COVID-19, avec son impact socioéconomique et les réponses qu'on y apporte, peut exacerber les risques de conflit préexistants. Il est donc essentiel de bien comprendre les causes profondes des conflits et de la fragilité ainsi que les sources de résilience de chacune des situations, en gardant à l'esprit que la pandémie et les mesures prises pour y répondre vont avoir un impact disproportionné sur les personnes déjà vulnérables ou marginalisées – notamment les personnes déplacées de force, les communautés qui les hébergent, les personnes handicapées, les femmes et les jeunes. C'est la raison pour laquelle, le BIT, de concert avec l'ensemble des Nations Unies, cherche de plus en plus à s'assurer que ses interventions apportent une contribution positive à la paix¹⁰⁵.

Organisations de la société civile, y compris les associations de jeunes : l'association AFCF et l'association AMAM¹⁰⁶ seront partenaires d'exécution de l'ONUSDC et du BIT.

¹⁰⁵ OIT (2021) Analyse de la paix et des conflits

¹⁰⁶ Association Multiculturelle pour un Avenir Meilleur (AMAM)

L'Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF) et l'Association AMAM sont des organisations de la société civile mauritanienne qui mènent de nombreuses actions auprès des jeunes en conflit avec la loi : déploiement d'assistantes sociales pour prendre en charge de milliers d'enfants en conflit avec la loi et de filles victimes de violences basées sur le genre (AFCF) ou encore intervention en milieu semi-fermé et fermé auprès des jeunes filles et garçons en conflit avec la loi pour s'assurer du respect de leurs droits, les sensibiliser sur la prévention de l'extrémisme violent, et former l'administration pénitentiaire sur le traitement des détenus mineurs (AMAM). L'Association AMAM, qui a une longue expérience dans le domaine des jeunes en conflit avec la loi, travaillera en collaboration avec les associations de jeunes de la société civile identifiées à travers la cartographie des acteurs de la jeunesse (Activité 1.1.2) et coordonnera l'ensemble des initiatives qu'elles mettront en œuvre dans le cadre du projet.

Consortium de l'IMF Djikke et Sarah Consulting pour l'appui aux entreprises et à l'insertion - partenaire d'exécution : sera chargé d'appuyer la création d'opportunités d'insertion et d'appui aux entreprises, notamment la création d'entreprises sociales de réinsertion. Ces organisations disposent d'une certification du BIT dans le domaine de l'appui aux entreprises et à l'insertion. En effet, le BIT appuie des structures locales ayant dans leurs prérogatives la promotion de l'entrepreneuriat, l'insertion professionnelle et l'appui à la création et au développement d'entreprises, et contribue à la mise en place d'une méthodologie garantissant la qualité du service. Ces structures seront chargées dans le cadre du projet de fournir des services d'appui aux entreprises locales dans les zones cibles du projet afin de générer des opportunités d'insertion pour les jeunes anciennement en conflit avec la loi, et elles formeront des jeunes « relais » de conseil en insertion parmi les associations de jeunes en vue de faciliter un accompagnement durable du public cible dans sa transition vers l'emploi

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
ONUSC	7 954 358 USD	France, Allemagne, Norvège, PBF, UNCCT, MINUSMA, Danemark, Belgique, Italie	Nouakchott	7 personnels à Nouakchott : - Chef de Bureau de l'ONUSC à Nouakchott, - Association crime prevention and Criminal justice officier, - Assistante administrative et financière, - - Spécialiste Justice Pénale, - Spécialiste Assistance Judiciaire,	6 staffs : - Chef du bureau de l'ONUSC à Nouakchott - Association crime prevention and Criminal justice officier, - Assistante administrative et financière, - - Spécialiste Justice Pénale - Volontaire international spécialiste en protection des

				- Spécialiste Suivi et Evaluation,	mineurs (à recruter). - Chargé de suivi et évaluation
BIT	12 000 000 USD	AFD, UE, US, Coopération Italienne	Nouakchott, Sélibaby, Bassikounou	23 personnes à Nouakchott et 1 Assaba/Guidimakha dont : -1 Conseiller technique principal spécialiste emplois des jeunes -3 spécialistes emploi des jeunes FP - 3 expert droits fondamentaux - 1 spécialiste insertion - un spécialiste programmes - 2 spécialistes Suivi et évaluation	10 mentionnés précédemment (-1 Conseiller technique principal spécialiste emplois des jeunes -3 spécialistes emploi des jeunes FP - 3 expert droits fondamentaux - 1 spécialiste insertion - un spécialiste programmes - 2 spécialistes Suivi et évaluation)
Partenaires d'exécution AMAM	23.115 USD	Union Européenne	Nouakchott, Nouadhibou, Kiffa	Présidente -Assistante administrative -Chargé de communication - Chargée de l'organisation - Secrétaire général	Présidente -Assistante administrative -Chargé de communication - Chargée de l'organisation - Secrétaire général
AFCF	552 104, 08 dollars	AECID Union Européenne Coopération Monaco ONUDC/UNE SCO	Siège de l'AFCF : Nouakchott Dakhlet, Nouadhibo, Assaba, Trarza, Hodh El Chargui, Hodh El Garbi, Gorgol, Guidimakha, Tagant, Brakna, Inchiri, Tiris Zemmour et Adrar	- 24 staffs à Nouakchott - 8 staffs à Nouadhibou - 6 staffs à Kiffa	- 24 staffs à Nouakchott - 10 staffs à Nouadhibou - 6 staffs à Kiffa
Consortium SAE-SAI (Djikke et	800000 USD	AFD, UE, US,	Nouakchott, Bassikounou, Kiffa, Nouadhibou,	1 spécialiste insertion	1 spécialiste insertion

Sarah Consulting)			Kaédi, Sélibaby	25 animateurs appuis aux entreprises 5 agents de crédit	25 animateurs appuis aux entreprises 5 agents de crédit
-------------------	--	--	-----------------	--	--

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Un **comité conjoint de coordination du projet (CCP)**, incluant l'ONU DC et le BIT et leurs partenaires de mise en œuvre, sera mise en place. Les principales responsabilités du CCP seront de: préparer les plans de travail annuels/ trimestriels consolidés du projet, ii) veiller à la bonne coordination du projet entre tous les intervenants ; iii) apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iv) discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager et v) préparer les différents rapports bailleurs ainsi que les activités de suivi-évaluation. Le CCP se réunira une fois par mois avec la participation de l'**équipe du BCR** chargée de la coordination du portefeuille du PBF en Mauritanie.

Au niveau stratégique, le COCT sera chargé de : (i) Donner l'orientation stratégique de l'ensemble du projet pour la mise en œuvre des activités et d'approuver le plan de travail annuel et son budget ; (ii) Superviser la mise en œuvre du projet, tout au long de sa durée de vie, en veillant notamment tant au processus (participatif, inclusif, respectueux du principe ne pas nuire) qu'à l'impact et aux résultats ; (iii) le cas échéant, prendre toute action corrective afin d'assurer le bon déroulement, le respect des bonnes procédures et l'impact souhaité du projet ; (iv) Approuver les rapports semestriels ; (v) Assurer la mobilisation des ressources en vue de la durabilité et s'assurer la stratégie de sortie. Ce COCT travaillera également en synergie étroite avec l'ensemble des autres comités de pilotage des projets PBF mis en œuvre en Mauritanie / ou futur comité de pilotage PBF.

Le projet s'appuiera principalement sur des staffs nationaux (coordinateurs nationaux), à la fois pour l'ONU DC et le BIT, chargés du dérouler les activités du projet, avec l'appui **d'experts (es) techniques** basés à Nouakchott qui apporteront leurs expertises et s'assureront du contrôle qualité du projet. L'ensemble de ces staffs seront appuyés par des assistants (es) administratifs (ves) et chauffeurs. Enfin, l'**équipe de mise en œuvre du projet** s'appuiera sur **l'expertise régionale** : (i) *du côté du BIT*, une Spécialiste en compétences et employabilité pour les pays de l'Afrique du Nord et du Maghreb (basée au Caire), une Spécialiste en compétences pour l'inclusion sociale (basée à Genève) et une Spécialiste sur l'emploi pour la paix et la résilience (basé à Genève) viendront renforcer la qualité des interventions à travers leur appui technique au projet, (ii) *du côté de l'ONU DC*, un expert régional de l'administration pénitentiaire (basé à Dakar) et un expert régional de prévention de l'extrémisme violent (basé à Dakar) viendront renforcer la qualité des interventions à travers leur appui technique au projet. Notons que l'équipe de l'ONU DC dispose de staffs spécialisés sur les questions de **genre** qui s'assureront que la prise en compte de la dimension genre est intégrée dans toutes les étapes de planification, mise en œuvre et rapportage du projet. L'expertise **jeunesse**, au cœur du projet, sera apportée par les staffs du BIT et de l'ONU DC.

Titres des postes	Coûts attribués au personnel	% fin. PBF	Principales responsabilités dans le projet
Chef du Bureau de l'ONU DC - Basé à Nouakchott	52,350 USD	16.66%	Coordonner l'équipe au sein de l'ONU DC. Assurer la liaison avec PBF et les Bureaux régionaux.
Coordinateur national chargé de la mise en œuvre et du suivi des activités de l'ONU DC - Basé à Nouakchott	16,000 USD	66.66%	Mise en œuvre opérationnelle et suivi des activités sur le terrain ; Assurer le respect des plannings et du reporting. Coordonner l'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels ; coordonner la mise en œuvre du projet avec tous les acteurs ; assurer la coordination et la synergie entre les différents acteurs opérationnels ; assurer l'interface entre les partenaires d'exécution et leur apporter l'appui conseil requis
Coordinateur national chargé de la planification des activités du BIT – Basé à Nouakchott	12,588 USD	16.66%	Coordinateur national pour assurer le suivi du projet et de l'insertion des jeunes bénéficiaires. Ce chef de projet aura une approche transversale et sera en mesure de renforcer les synergies avec d'autres projets si nécessaires. Il travaillera en étroite collaboration avec les équipes existantes du BIT basées à Nouakchott, composées d'experts en emploi et protection des droits fondamentaux au travail, ainsi qu'en programme, contrôle de projet, administration et relations extérieures.
Coordinateur national expert en formation professionnelle – Basé à Nouakchott	3,461 USD	5.55%	Assurer le suivi technique des activités du projet liées à la formation technique et professionnelle et leur intégration avec la stratégie globale de l'appui du BIT au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en Mauritanie.
Expert P2 en formation technique et professionnelle – Basé à Nouakchott	67,008 USD	33.33%	Appuyer les coordinateurs nationaux dans la mise en œuvre et le suivi technique des activités liées à la formation technique et professionnelle des jeunes en conflit avec la loi.
Expert national en emploi des jeunes – Basé à Nouakchott	17,776 USD	44.44%	Appuyer le coordinateur national dans la mise en œuvre et le suivi technique des activités liées à l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes en conflit avec la loi.
Expert Junior de la prévention du crime et de la justice pénale - Basé à Nouakchott	56,250 USD	27,77%	Appuyer le Chef de projet dans la mise en œuvre et le suivi technique des activités liées à l'accès à la justice et la prévention de l'extrémisme violent. Assurer que l'approche de l'égalité de genre est intégrée dans toutes les étapes de planification, mise en œuvre et rapportage du projet.
Spécialiste régional des affaires pénitentiaires	4,000 USD	5.55%	Appui technique à la mise en œuvre des activités en matière pénitentiaire notamment pour les interventions dans les prisons des mineurs et le CARSEC.
Spécialiste suivi-évaluation - Basé à Dakar (Bureau régional)	14,433 USD	5.55%	Élaboration et exécution du plan de suivi-évaluation du projet ; Suivi de l'évolution des indicateurs du projet et Coordination de l'Évaluation finale du projet

Chargé des programmes pour le BIT – Basé à Nouakchott	13,902 USD	33.33%	Appuyer la planification et le reporting des activités du BIT en incluant le suivi des indicateurs du projet
Chargé des opérations pour l'ONU DC – Basé à Dakar (Bureau régional)	17,183 USD	5.55%	Chargé des procédures de contractualisation et d'achat.
Assistant administratif pour l'ONU DC - Basé à Nouakchott	11,833 USD	27.77%	Réalisation des tâches administratives générales nécessaires au bon fonctionnement du projet (organisation des activités, suivi des procédures d'achat, suivi du budget etc..)
Assistant administratif et financière pour le BIT – Basé à Nouakchott	10,495 USD	27.77%	Chargé de la gestion logistique, financière et administrative du projet.
Chauffeur pour l'ONU DC – Basé à Nouakchott	3,450 USD	50%	Conduire le staff de l'ONU DC dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet
Chauffeur pour le BIT – Basé à Nouakchott	5,700 USD	33.33%	Conduire le staff du BIT dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Les bénéficiaires ne s'impliquent pas dans les activités du projet	M	La stratégie de mise en œuvre du projet est fondée sur une approche sociologique qui assurera l'appropriation du projet
Les formations n'attirent pas l'intérêt des jeunes	F	Les jeunes seront pris en charge par le projet et des formations dans des secteurs innovants seront proposées
Les CARSEC ne sont pas capables de dispenser les formations	F	Une analyse des capacités sera menée et une stratégie de renforcement adaptée sera mise en place
Les jeunes sortants des CARSEC ne sont pas insérés dans le marché de travail	M	Un suivi sera effectué par le BIT sur l'insertion professionnelle des jeunes en conflit avec la loi après l'intervention du projet.
Les résolutions des conflits menés par les associations de jeunes ne sont pas reconnues.	M	Un travail de plaidoyer sera effectué par l'ONU DC pour assurer l'ancrage institutionnel de cette initiative : reconnaissance de ces associations de jeunes à travers leur homologation. Les associations de jeunes seront formées avant leur déploiement. Des mécanismes de suivi seront mis en place pour s'assurer du bon déroulement de cette activité et du principe de Do No Harm (<i>mécanisme de vérification du respect des règles</i>)

		<i>de déontologie/éthique et mécanisme de plainte permettant aux jeunes non satisfait du règlement des conflits de se plaindre)</i>
La garde nationale, qui assure la surveillance en prison et au sein des centres de détention semi-fermé, n'accueille pas favorablement les activités en lien avec les jeunes en conflit avec la loi	F	Des rencontres seront menées avec le Ministère de l'intérieur et l'Etat Major de la Garde Nationale afin de les informer et de les sensibiliser aux activités du projet.
Manque d'espace pour mener les activités en milieu carcéral fermé et semi-ouvert	M	Pour pallier cette difficulté, le projet envisage d'équiper l'administration pénitentiaire d'un « <i>Container Sports et Loisirs</i> » afin d'offrir un espace pour la mise en œuvre des activités
Risques relatifs à la COVID19 en milieu carcéral	M	Distribution de supports de sensibilisation sur les gestes barrières durant les activités. Budget prenant en compte le COVID19 : (achat de PPE). Les activités seront menées dans les containers « Sports et Loisirs » - à cause du manque d'espace en milieu carcéral – cela permettra de limiter les entrées à l'intérieur des prisons et donc les risques de propagation de la COVID19. Le nombre de participants aux activités dans les containers « Sports et Loisirs » seront limitées afin de réduire les risques COVID19, par ailleurs à l'entrée des mesures seront prises (gel, vérification de la température, port du masque, aération de la salle).
Risque de stigmatisation des jeunes visés par le projet	M	L'approche du projet vise à réintégrer et réhabiliter les jeunes en conflit avec la loi et donc de lutter contre leur stigmatisation, via des associations des jeunes de la société civile – afin de leur permettre de reprendre une vie normale et d'intégrer un réseau positif ; par ailleurs un travail de sensibilisation important sera mené auprès des communautés, des employeurs et des familles pour déconstruire les stéréotypes autour des jeunes en conflit avec la loi et favoriser leur réinsertion et réintégration. L'ensemble des sensibilisations et causeries communautaires visent in fine à réduire la stigmatisation des jeunes en conflit avec la loi.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Budget pour le suivi-évaluation 6 % du budget du projet soit 87 010 USD

- L'ONUDC et le BIT assureront conjointement la soumission de rapports périodiques deux fois par année au PBF. Les chefs de projet de l'ONUDC et du BIT, avec l'appui d'un Spécialiste en Suivi-Evaluation, seront chargés de mettre en place des outils de collecte des données (Kobo) pour suivre l'évolution mensuelle des activités/indicateurs du projet, de rédiger et contrôler la qualité des rapports de suivi envoyés au PBF, et de conduire des visites régulières d'assurance qualité sur le terrain.
- En amont du projet, une étude baseline sera menée afin de renseigner l'état des indicateurs en début du projet, ce qui permettra de suivre et d'apprécier l'évolution de la mise en œuvre des activités. Certains indicateurs de résultats du projet entendent évaluer les changements de perception des bénéficiaires suite à la mise en œuvre des interventions. Pour évaluer ces changements, une étude de perception viendra compléter l'étude baseline afin de nous permettre de mieux appréhender les effets du projet sur la consolidation de la paix. Un système de suivi et d'évaluation de la contribution de l'emploi aux progrès réalisés en matière de paix, sera utilisé afin de développer des preuves. Pour contribuer à ces efforts, l'OIT a élaboré des orientations et des outils spécifiques dans le manuel : Comment concevoir, suivre et évaluer les résultats du processus de consolidation de la paix dans le cadre des programmes d'emplois au service de la paix et de la résilience¹⁰⁷, qui permettra de mesurer l'impact paix du programme et de partager les bonnes pratiques.
- Des réunions régulières seront organisées entre le BCR, le BIT, l'ONUDC et leurs partenaires d'exécution pour discuter des activités menées, du suivi de la programmation, et des difficultés rencontrées. À cela s'ajoutent les réunions du comité de pilotage composées des agences de mise en œuvre, de la société civile partenaire, des partenaires du gouvernement, des membres des communautés et autres acteurs concernés qui seront conduites pour discuter des points à améliorer, suivi le bon déroulement de la programmation et rapporter les difficultés rencontrées. Le BCR sera consulté tout au long du projet : les rapports bailleurs lui seront transmis en amont de la soumission au PBF et des réunions régulières seront tenues avec le BCR pour faciliter le suivi du plan de travail et de la mise en œuvre des activités du projet.
- Un atelier de bonnes pratiques et de partage d'expérience sera organisé à la fin du projet pour permettre d'évaluer la pertinence du projet. Les témoignages des bénéficiaires seront également recueillis dans le cadre de plusieurs activités.
- Conformément à la politique d'évaluation de l'ONUDC et du BIT pour un projet de 18 mois, ce projet fait l'objet d'une évaluation finale indépendante. Les ressources mises en réserve pour l'évaluation ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'évaluation. Le processus d'évaluation sera conjoint, dirigé par l'ONUDC en tant qu'agence administratrice, et impliquera l'élaboration conjointe des Termes de Référence pour l'évaluation, la sélection conjointe de l'évaluateur et la revue conjointe du rapport. L'évaluation indépendante sera gérée par deux gestionnaires d'évaluation indépendants, un au sein de l'ONUDC et un au sein du BIT et soumise aux départements d'évaluation de l'ONUDC et du BIT pour approbation préalablement à

¹⁰⁷ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/instructionalmaterial/wcms_732553.pdf

sa diffusion au PBF et parties prenantes. Le PBF sera consulté pendant le processus d'évaluation finale.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Renforcement durable des capacités des acteurs locaux et communautaires (société civile, acteurs gouvernementaux, jeunes en conflit avec la loi, leaders religieux ...) :

- *Les associations de jeunes de la société civile seront formées par le BIT et l'ONUDC et pourront continuer à fournir des appuis aux jeunes et mineurs en conflit avec la loi au-delà du présent projet.*
- *Les acteurs de la chaîne pénale (magistrats, policiers, personnel de l'administration pénitentiaire etc...) ainsi que les acteurs gouvernementaux (assistants sociaux de l'Etat) verront leurs capacités en matière de prise en charge des mineurs et jeunes en conflit avec la loi durablement renforcées, que ce soit sur les aspects en lien avec la justice juvénile ou encore la prévention des drogues.*
- *L'équipement mis à disposition de la DAPAP (dans le cadre du produit 2.3. Acquisition de Containers Sports et Loisirs) permettra d'assurer une pérennité de l'approche à travers la création d'un espace ludique et sportif durable pour les jeunes : cet espace restera au-delà du projet et continuera à être utilisé par l'administration pénitentiaire pour toutes les activités récréatives impliquant des mineurs et jeunes en conflit avec la loi.*

Le projet prévoit de mener un **plaidoyer auprès du Ministère de la Justice pour la reconnaissance des médiateurs issus des associations de jeunes de la société civile et pour la reconnaissance de la Maison des droits des enfants et des jeunes** afin d'assurer un budget de fonctionnement durable et ce au-delà même du projet. Par ailleurs, un **Mémoire de compréhension** sera élaboré avec l'ENA et la Faculté de Droit de l'Université de Nouakchott pour la mobilisation de jeunes étudiants avocats qui seront formés par le projet et déployés dans la Maison de droits pilote à Kiffa.

Le projet prévoit d'appuyer la collaboration interministérielle entre la Direction Générale de la Formation Technique et Professionnelle (DGFTP) et la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfant (DPJE) en vue de faciliter la mise en œuvre de la **loi n°2018 – 038 relative à la formation technique et professionnelle** en Mauritanie pour un public cible particulièrement vulnérable : les jeunes en conflit avec la loi. Les activités de sensibilisation, renforcement de capacités et plaidoyer dans le cadre de cet appui viendront garantir la durabilité du projet, notamment en ce qui concerne la prise en charge par l'Etat du dispositif de formation professionnelle des CARSEC, afin que les jeunes placés dans ces structures puissent bénéficier à long-terme de formations plus structurées et menant à des certifications reconnues sur le marché du travail. En effet, le renforcement des ateliers de formation et du personnel formateur ainsi que l'amélioration des curriculums à travers l'implication de l'INAP-FTP dans le cadre

du projet permettront de préparer le terrain pour formaliser le statut des CARSEC comme des établissements habilités à organiser la formation technique et professionnelle. Le projet mettra en œuvre un plaidoyer conjoint avec les acteurs du projet « UN-Ministères Justice & Emploi » auprès du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour l'adoption d'un texte réglementaire (Arrêté ou Décret) qui officialisera ce statut pour les CARSEC.

Communication/Visibilité : Des contenus de communication et des supports de visibilité seront élaborés tout au long du projet pour promouvoir le rôle positif des associations de jeunes et renforcer les activités de sensibilisation : flyers, bandes dessinées, réseaux sociaux, mobilisation des influenceurs. Toutes les réussites majeures du projet seront partagées sur le site « ONU Mauritanie » géré par le BCR. L'implication des associations de jeunes de la société civile dans la mise en œuvre des activités créera un effet de « cascade » qui permettra d'amplifier la visibilité du projet. Enfin, la publication et la dissémination de l'étude sur les trajectoires de vie des jeunes en conflit avec la loi en Mauritanie faciliteront l'appropriation nationale du projet et mettront en lumière les bonnes pratiques des associations de jeunes.

5) Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation

comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

*Nous avons privilégié le **recrutement de staffs nationaux** afin d'investir dans les ressources du pays, pour leur connaissance du pays, de la langue, et enfin pour avoir un meilleur accès aux zones reculées. Les staffs internationaux est nécessaire car le projet demande un grand volet d'expertise technique et de coordination notamment (i) avec les deux agences (ii) avec les acteurs de la société civile (iii) avec les autres agences du système présents dans nos zones d'intervention et avec (iv) les autorités gouvernementales. Les **services contractuels ont été budgétisés sur la base des coûts pays**, et plus précisément des devis précédents (ateliers déjà organisés par ONUDC et BIT). Dans ces services contractuels, nous avons pris en compte la nécessité des déplacements de l'équipe dans les wilayas de Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa. Enfin, les services contractuels prennent en compte la **situation de la COVID19** et la nécessité d'avoir des activités avec des groupes restreints et des mesures de protection ; cela implique un nombre plus important de jours d'activités. **Afin d'assurer l'implication de la société civile (OSC)**- notamment l'AMAM, l'AFCF, et les associations de jeunes qui travailleront en réseau – le projet prévoit un versement direct aux OSC pour la mise en œuvre des activités (transfert et subvention aux homologues) et plusieurs activités de renforcement des capacités de mise en œuvre de nos associations partenaires (Résultat 1, 2 et 3 du projet prévoient de renforcer les capacités de la société civile sur plusieurs thématiques y compris l'insertion professionnelle, la prévention des drogues etc.). **Un budget de 87 010,26 USD est prévu pour le suivi-évaluation dont une somme pour l'organisation d'une évaluation finale (BIT/ONUDC). Un budget de 15 000 USD est également prévu afin de renforcer la visibilité et le volet communication du projet**, à travers notamment la publication et la dissémination de l'étude sur les trajectoires de vie des jeunes en conflit avec la loi en Mauritanie ainsi que des activités de communication sur les activités du projet via différents canaux (réseaux sociaux, télévision etc.). Les staffs de communication déjà employés au niveau des bureaux de l'ONUDC et du BIT à Nouakchott appuieront au développement de messages clés de plaidoyer et de communication destinés au public mauritanien, ce qui permettra d'améliorer encore davantage la visibilité du projet et le rapport qualité-prix du projet. Enfin, les frais de communication sont aussi pris en compte pour couvrir la possibilité de participation à distance dans les activités – Voir **Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)***

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		Oui, les partenaires d'exécution suivants ont été identifiés : AMAM (contractualisé par l'ONU DC), AFCF et le Consortium de l'IMF Djikke et Sarah Consulting (contractualisés par le BIT. La société civile est un partenaire d'exécution clé du projet et interviendra pour mettre en œuvre plusieurs activités du projet (transfert de fonds) ; la société civile verra ses capacités renforcées à travers plusieurs activités du projet.
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission			En cours de finalisation
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		Nouakchott, Nouadhibou et Kiffa
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Semaine 12/07-18/07
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		Des rencontres ont été faites avec les partenaires intervenant dans le domaine afin qu'ils puissent nous partager leurs leçons apprises mais aussi les activités existantes, déjà conduites pour éviter les duplications ou pour dégager des complémentarités.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		Oui – voir partie relative aux bénéficiaires directs et indirects du projet.
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?		X	Le Ministère de la Justice a donné son accord de principe pour porter le projet. Le gouvernement sera impliqué dans le cadre du comité de pilotage. Les accords seront formalisés en début de projet avec notamment l'envoi d'une lettre de communication autour du projet et de demande de désignation d'un point focal.
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		L'ONU DC est en lead sur le résultat 1 et le résultat 2. Le BIT est en lead sur le résultat 1 Il est prévu que des activités soient conjointement mises en œuvre par l'ONU DC et le BIT notamment l'étude (résultat 1) et (résultat 2) activités en prison.
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	
Genre			

10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		Les experts genre de l'ONUSD et BIT ont contribué à l'ensemble du document de projet
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	oui		CF partie (ii) budget du projet
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	Oui		Les coûts unitaires sont pris des barèmes du système des Nations Unies (qui date du 29 juillet 2020) en Mauritanie mais aussi de l'expérience passée de l'ONUSD et BIT en Mauritanie. De nombreux ateliers ont été organisés sur place permettant d'avoir les devis précis des différents coûts. Dès lors l'ensemble des coûts unitaires sont basés sur les coûts en vigueur en Mauritanie.
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	oui		Oui afin d'assurer une telle proportion les associations de la société civile ayant une présence

			locale (à Nouadhibou et Kiffa) seront associées à la réalisation des activités
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	oui		Respect de la règle des 20% : le cout du personnel ne va pas au-delà.
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	oui		Les chefs de projet du côté du BIT et de l'ONUSC seront nationaux afin d'investir dans les ressources du pays, pour leur connaissance du pays, de la langue, et enfin pour avoir un meilleur accès aux zones reculées. Le personnel international est nécessaire car le projet demande un grand volet de coordination/management ; (i) avec les deux agences (ii) avec les acteurs de la société civile (iii) avec les autorités gouvernementales.
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		Non	Il est prévu d'acheter des « Containers Sports et Loisirs » ainsi que des systèmes radios qui seront mis à disposition de l'administration pénitentiaires (prisons des mineurs et jeunes). Mais cela ne dépasse pas 15% du budget
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		Non	RAS
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	Oui		Personnel supplémentaire des agences en appui. Notamment les experts extrémisme violent et administration pénitentiaire et justice

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁰⁸
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁰⁸ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : Les jeunes participent ensemble comme acteurs du changement pour réduire les vulnérabilités des jeunes en conflit avec la loi, renforcer la cohésion sociale et contribuer à la prévention de l'extrémisme violent</p> <p>ODD 5, 10, 16</p>		<p>Indicateur 1 a : Proportion d'acteurs institutionnels et communautaires ciblés par le projet qui ont une meilleure compréhension des vulnérabilités des jeunes en conflit avec la loi et qui sont enclins à adopter une approche de réintégration et réinsertion des jeunes en conflit avec la loi</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: estimation de 70% des acteurs institutionnels (acteurs de la chaîne pénale/acteurs gouvernementaux) et communautaires (familles/associations de jeunes/communautés) visés par le projet</p>	<p>Enquête qualitative et quantitative début et fin de projet/02 fois</p>	
		<p>Indicateur 1 b : % de médiations/résolutions de conflits effectuées sous le leadership des associations de jeunes et dans lesquelles les jeunes en conflit avec la loi considèrent que leur opinion est prise en compte, qui sont satisfaits du soutien apporté et de la solution adoptée lors de ce processus</p> <p>Niveau de référence : inconnue (Baseline à faire)</p> <p>Cible: estimation de 80 % des médiations/résolutions de conflit effectuées par les associations de jeunes prennent en compte l'avis des jeunes en conflit avec la loi.</p>	<p>Enquêtes périodiques auprès des bénéficiaires/10 fois</p>	
		<p>Indicateur 1 c : % de familles et communautés ayant adopté un changement d'attitude positive en vue de faciliter la réintégration des jeunes en conflit avec la loi</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 2500 familles et communautés facilitent la réintégration des jeunes en conflit avec la loi à travers l'adoption d'attitudes positives</p>	<p>Enquête qualitative et quantitative début, milieu et fin de projet/03 fois</p>	

		<p>Indicateur 1d : % de jeunes en conflit avec la loi qui se sentent moins discriminés, déclarent avoir une meilleure estime de soi et être mieux intégrés à la vie communautaire</p> <p>Niveau de Référence : inconnue (Baseline à faire)</p> <p>Cible : estimation de 70 % des jeunes en conflit avec la loi visés par le projet (F : 50% et H :70%)</p>	Enquête qualitative et quantitative début, milieu et fin de projet/03 fois	
	<p>Produit 1.1 : La Mauritanie dispose d'une meilleure connaissance des vulnérabilités des jeunes en conflit avec la loi et des initiatives portées par les organisations de jeunes pour prévenir la délinquance et l'extrémisme violent (BIT/ONUDC).</p> <p>Activité 1.1.1. Réalisation d'une étude conjointe BIT/ONUDC sur les trajectoires de vie des jeunes en conflit avec la loi en Mauritanie, y compris leurs vulnérabilités spécifiques, en particulier dans le cadre des rapports entre les jeunes et le dispositif de justice pénale et le lien entre déviance, récidivisme et situation socio-professionnelle</p> <p>Activité 1.1.2. Cartographie conjointe ONUDC/BIT des associations de jeunes de la société civile impliquées dans la vie de leur communauté et quartiers et des acteurs représentatifs de la jeunesse mauritanienne pour promouvoir le rôle positif de la jeunesse dans la prévention</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : # d'études visant à identifier la vulnérabilité spécifique des jeunes en conflit avec la loi</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 1</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 1</p>	Etude finale/. 01 fois	
		<p>Indicateur 1.1.2 : # d'associations de jeunes de la société civile identifiées</p> <p>Niveau de référence: 08</p> <p>Cible: 30 associations identifiées</p>	Fiche de présence, rapports de l'activité/01 fois	

	<p>Produit 1.2 Les initiatives portées par les associations de jeunes de la société civile sont renforcées pour résoudre les conflits et les tensions et promouvoir la cohésion sociale</p> <p>Activité 1.2.1. Formation des associations de jeunes de la société civile sur leurs rôles dans la consolidation de la paix et notamment la résolution des conflits/conciliation afin de prévenir l'extrémisme violent</p> <p>Activités 1.2.2. Résolution des conflits/conciliation au niveau communautaire par les associations de jeunes de la société civile.</p> <p>Activités 1.2.3 Suivi des conflits résolus par les médiateurs issus des associations de la société civile</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : # de formations des associations de jeunes de la société civile sur leurs rôles dans la consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 3 (1 à Nouakchott, 1 à Kiffa et 1 à Nouadhibou)</p>	Rapport activité, fiche de présence/ 01 fois	
		<p>Indicateur 1.2.2 : # de conflits résolus impliquant des jeunes en conflit avec la loi suite à l'intervention des associations de jeunes</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible:100 conflits résolus dont 30 impliquant les jeunes filles.</p> <p>Age des jeunes en conflit avec la loi (15 à 24 ans)</p>	Rapport activité/ Fiche de collecte de données 04 fois	
		<p>Indicateur 1.2.3: # de mécanismes mis en place pour suivre les résolutions des conflits menées par les associations de jeunes</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: au moins 05 mécanismes de suivi</p>	Rapport activité/ 04 fois	
	<p>Produit 1.3. Produit 1.3 : Les associations de jeunes de la société civile sont mobilisées pour accompagner la réhabilitation et la réintégration des jeunes en conflit avec la loi au sein de leurs familles et des communautés ;</p> <p>Activité 1.3.1 : Organisation de campagne- par les associations de jeunes de la société civile - pour sensibiliser les communautés à</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : # Nombre de campagnes pour sensibiliser les communautés</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 03 (01Kiffa, 01NDB , 01Nktt)</p>	Rapport activité, fiche de présence/ 01 fois	Contrat de volontariat VNUs
		<p>Indicateur 1.3.2 : # Nombre de familles ayant bénéficié des causeries et visites à domicile</p> <p>Niveau de référence : 0</p>	Rapport activité, fiche de présence/ 01 fois	Témoignage des familles/mères de famille

	<p>l'importance de la réinsertion sociale et la réhabilitation des jeunes en conflit avec la loi</p> <p>Activité 1.3.2. Visites à domicile et causeries dans les familles menées par les associations de jeunes de la société civile afin d'accompagner la réinsertion familiale des jeunes en conflit avec la loi</p>	<p>Cible : 2500 familles dont 500 mères de familles</p> <p>Indicateur 1.3.3 : # Nombre de jeunes en conflit avec la loi sensibilisés par leurs pairs (jeunes anciennement en conflit avec la loi)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 100 dont 10 jeunes filles</p> <p>Age des jeunes en conflit avec la loi (15 à 24 ans)</p>	Rapport activité, fiche de présence/09 fois	
	<p>Activité 1.3.3. Partage d'expériences positives de réintégration dans la société à travers la mobilisation de jeunes anciennement en conflit avec la loi</p> <p>Activité 1.3.4. Rencontres d'échanges culturelles et sportives – menée par les associations de jeunes - pour déconstruire les discours haineux, favoriser le rapprochement entre les jeunes issus de communautés différentes, et renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de Kiffa, Nouakchott et Nouadhibou</p> <p>Activité 1.3.5. Mise en place de groupe de parole des jeunes dans les quartiers prioritaires de Kiffa, Nouadhibou et Nouakchott pour renforcer leur participation citoyenne</p>	<p>Indicateur 1.3.4 : # Rencontres d'échanges culturelles et sportives menées</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 10 rencontres culturelles et sportives menées (4 à Nouakchott, 2 à Nouadhibou et 2 à Kiffa)</p> <p>Indicateur 1.3.5 : # groupes de paroles mis en place</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 12 groupes de paroles (6 à Nouakchott, 2 à Kiffa, 4 à Nouadhibou)</p> <p>Indicateur 1.3.5 # de projets adoptés par ces groupes de parole pour améliorer la vie de leurs quartiers</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 10 projets adoptés</p> <p>Age de membres du groupe de parole (15 à 24 ans)</p>	<p>Rapport activité, fiche de présence /01 fois</p> <p>Rapport activité, fiche de présence/ 04 fois</p> <p>Témoignages des jeunes membres du groupe de parole</p>	
Résultat 2. Les jeunes en conflit avec la loi ont une meilleure connaissance de leurs droits et		Indicateur 2 a : Pourcentage de jeunes, y compris ceux en conflit avec la loi, qui connaissent leurs droits devant la justice	Enquête qualitative et quantitative début milieu et fin	

<p>le système de justice pénale favorise leur accès à la justice</p> <p>ODD 5, 10, 16</p> <p>UPR Mauritanie 18-29 janvier 2021 : « Le comité a recommandé à la Mauritanie de ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (...). Il a également encouragé à la Mauritanie à retirer sa réserve générale à la Convention relative aux droits de l'enfant ».</p> <p>« Le Rapporteur spécial sur la question de la torture a noté que les conditions de détention étaient souvent constitutives d'un traitement cruel, inhumain ou dégradant et que le surpeuplement extrême avait des incidences sur les conditions de vie des détenus. Les détenus souffraient souvent d'une absence quasi totale de possibilités de travail et d'éducation, ainsi que d'un manque d'accès à la lumière du jour et à l'air libre et d'un manque d'activités récréatives »</p>		<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 4000 jeunes dont 1500 en conflit avec la loi</p>			
		<p>Indicateur 2 b : Niveau de satisfaction des jeunes en conflit avec la loi vis-à-vis du système de justice pénale.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: d'ici la fin du projet, 70% des jeunes en conflit avec la loi sont satisfaits de leur traitement par le système de justice pénale</p>	<p>Enquête qualitative et quantitative début et fin du projet</p>		
		<p>Indicateur 2 c : Pourcentage des jeunes en conflit avec la loi satisfaits de leurs conditions de détention en milieu carcéral</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 70 % des jeunes en détention sont satisfaits.</p>	<p>Questionnaire / entretiens avec les bénéficiaires du projet/mensuel</p>		
		<p>Produit 2.1. Les jeunes connaissent leurs droits devant la justice et sont mieux outillés pour les défendre</p> <p>Activité 2.1.1 : Formation d'un Pool d'organisations de jeunes sur la justice pénale et l'accès aux droits des jeunes adultes et mineurs.</p> <p>Activité 2.1.2 : Campagne de sensibilisation par le Pool d'organisations de jeunes sur la justice pénale et l'accès aux droits des jeunes adultes et mineurs</p> <p>Activité 2.1.3 : Déploiement de jeunes volontaires (issus des organisations de la société civile) pour s'assurer de la légalité de leur détention et faciliter le</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : # formations organisées sur la justice pénale et l'accès aux droits des jeunes adultes et mineurs</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 3 formations (01 Kiffa, 01 Nouadhibou, 01 Nouakchott)</p>	<p>Rapport activité, fiche de présence/03 fois</p>	
			<p>Indicateur 2.1.2 : # Campagnes de sensibilisation organisée par le Pool d'organisation des jeunes sur la justice pénale et l'accès aux droits</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 03 (01 Kiffa, 01 Nouadhibou, 01 Nouakchott)</p> <p>Age des jeunes (15 à 24 ans)</p>	<p>Rapport activité/03 fois</p>	
			<p>Indicateur 2.1.3 : # Nombre de détenus mineurs appuyés devant la justice suite à l'intervention des</p>	<p>Rapport activité, fiche de présence/01 fois</p>	

	<p>traitement des dossiers des détenus mineurs au sein des prisons et des CARSEC</p> <p>Activité 2.1.4 Mise en place d'une « Maison des droits des enfants et des jeunes » pilote à Kiffa afin de faciliter la connaissance de leurs droits et l'accès à la justice, y compris l'accès des jeunes filles victimes des violences basées sur le genre.</p>	<p>jeunes volontaires (issus des organisations de la société civile)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 200 mineurs conflit avec la loi dont 60 filles</p> <p>Age des mineurs (15 à 18 ans)</p>		
		<p>Indicateur 2.1.4 : # de Maison des droits des jeunes et des enfants mise en place</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1 à Kiffa</p> <p>Age (15 à 24 ans)</p>	Rapport activité /01 fois	
	<p>Produit 2.2. Les acteurs de la chaîne pénale sont sensibilisés à la justice juvénile et aux vulnérabilités spécifiques des jeunes en conflit avec la loi (ONUDC/BIT)</p> <p>Activité 2.2.1. Journées d'échanges entre jeunes et acteurs de la chaîne pénale pour renforcer les liens, la compréhension mutuelle, favoriser un climat de confiance, et faciliter l'intégration de la dimension jeunes dans leur approche</p> <p>Activité 2.2.2. Formation des acteurs de la chaîne pénale sur l'importance de la prise en compte des spécificités des mineurs en conflit avec la loi.</p> <p>Activité 2.2.3. Sensibilisation des acteurs de la chaîne pénale sur leurs rôles dans la prévention des</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : # Journées d'échanges entre les jeunes et acteurs de la chaîne pénale</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 03 (01 à Kiffa, 01 à Nouadhibou, 01 à Nouakchott)</p>	Rapport activité, feuille de présence /01 fois	
		<p>Indicateur 2.2.2 : # d'acteurs de la chaîne pénale formés sur la spécificité des mineurs en conflit avec la loi</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 300 à Nouadhibou, Kiffa et Nouakchott</p>	Rapport d'activité/liste des participants/03 fois	
		<p>Indicateur 2.2.3 : # d'acteurs sensibilisés sur leurs rôles dans la prévention de l'utilisation des drogues</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 50 acteurs de la chaîne pénale</p>	Rapport activité, feuille de présence /01 fois	

	<p>drogues auprès des jeunes en conflit avec la loi</p> <p>Activité 2.2.4. Sensibilisation des acteurs de la chaîne pénale sur leurs rôles dans la prévention des violences basées sur le genre.</p> <p>Activité 2.2.5. Voyage d'études des assistants sociaux pour apprendre des expériences du Sénégal en matière de traitement et de prise en charge des jeunes ayant utilisé de la drogue</p>	<p>Indicateur 2.2.4 : # d'acteurs sensibilisés sur leurs rôles dans la prévention de violences basées sur le genre</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 50 acteurs de la chaîne pénale</p>	Rapport activité /01 fois	
		<p>Indicateur 2.1.5 : # Voyage d'études des travailleurs sociaux au Centre de Prise en charge intégrée des addictions pour apprendre des expériences du Sénégal en matière de traitement et de prise en charge des jeunes ayant utilisés des substances de la drogue</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1 voyage d'Etudes</p>	Rapport activité, fiche de présence/01 fois	
	<p>Produit 2.3 : L'administration pénitentiaire et les centres de milieux semi-fermés sont mieux outillés pour prévenir la radicalisation des jeunes en milieu carcéral et assurer leur réinsertion socio-professionnelle (ONUDC/BIT)</p> <p>Activité 2.3.1. Formation du personnel de l'administration pénitentiaire (garde nationale, greffiers, surveillants etc.), de Nouadhibou et Nouakchott aux règles de traitement des détenus dans les prisons, y compris des détenus mineurs</p> <p>Activité 2.3.2. Achat de « Containers Sports et Loisirs » pour la prison des mineurs de Nouakchott afin de permettre à l'administration pénitentiaire d'offrir</p>	<p>Indicateur 2.3.1 : # Personnel de l'administration pénitentiaire (<i>garde nationale, greffiers, surveillants etc.</i>), de Nouadhibou et Nouakchott formés</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 30 à Nouakchott dont 10 femmes 30 à Nouadhibou dont 05 femmes</p>	Rapport activité /01 fois	
		<p>Indicateur 2.3.2 : # « Containers Sports et Loisirs » achetés pour la prison des mineurs de Nouakchott afin de permettre à l'administration pénitentiaire de mener d'offrir des activités récréatives et ludiques aux jeunes en conflit avec la loi.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 01 containers pour (Nktt)</p>	Bon d'achat ou livraison/01 fois	

	<p>un espace pour mener des activités récréatives et ludiques</p> <p>Activité 2.3.3. Organisation en milieu carcéral d'activités sportives, culturelles, artistiques et d'un programme de découverte des métiers par les associations de jeunes pour améliorer les conditions de vie des jeunes se trouvant en prison (Nouadhibou et Nouakchott).</p>	<p>Indicateur 2.3.3 : # d'activités sportives, culturelles et artistiques organisées en milieu carcéral</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 20 à Nouadhibou et Nouakchott</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>: # Fora des carrières dans les prisons des mineurs et les CARSEC organisés</p>	<p>Rapport activité /01 fois</p> <p>Rapport activité /01 fois</p>	
<p>Résultat 3 : L'inclusion et la participation socio-économique des jeunes en conflit avec la loi est renforcée depuis leur identification jusqu'à leur réintégration dans la société</p> <p>(ODD 4, 5, 8 et 10)</p>		<p>Indicateur 3a Pourcentage des jeunes en conflit avec la loi en voie de réinsertion qui sont employés par les différentes mesures d'insertion du projet y compris les allocations économiques dans les métiers liés au Développement Local et à la création d'entreprises</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 50% (300)</p>	<p>Documents de suivi du réseau de référencement, enquêtes périodiques auprès des organisations membres du réseau /09 fois, tous les deux mois</p>	
		<p>Indicateur 3b 75 % de jeunes en conflit avec la loi confiants pour la recherche d'options positives d'emploi dans le futur</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 75%</p>	<p>Enquête finale auprès des bénéficiaires /01 fois</p>	
		<p>Indicateur 3c Changement de % de jeunes en conflit avec la loi qui perçoivent des inégalités économiques horizontales à leur détriment</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: Réduction de 40%</p>	<p>Enquêtes périodiques auprès des bénéficiaires /03 fois, tous les 6 mois</p>	
	<p>Produit 3.1 Les jeunes en conflit avec la loi sont appuyés pour développer leur projet de</p>	<p>Indicateur 3.1.1 Nombre de séances de restitution de l'étude</p>	<p>Listes de présence durant les ateliers de</p>	

	<p>(ré)insertion socio-économique à travers des services d'orientation adaptés et inclusifs délivrés par des assistants sociaux et des jeunes issus de la société civile (BIT/ONUDC)</p> <p>Activité 3.1.1. Restitution par le BIT et l'ONUDC des résultats de l'étude sur les trajectoires de vie des jeunes en conflit avec la loi auprès des assistants sociaux, des associations de jeunes de la société civile, des acteurs de la chaîne pénale et des structures de formation et d'emploi</p> <p>Activité 3.1.2. Mise en place par le BIT et l'ONUDC d'un réseau de référencement entre les assistants sociaux, les associations de jeunes de la société civile et les structures de formation et d'emploi axé autour de la (ré)insertion socio-économique des jeunes en conflit avec la loi</p> <p>Activité 3.1.3. Formation par le BIT et l'ONUDC des assistants sociaux et des jeunes issus de la société civile pour renforcer leurs capacités à évaluer les besoins des jeunes en conflit avec la loi et les orienter dans leur projet de (ré)insertion sur la base de l'offre de services du réseau de référencement</p>	<p>Niveau de référence : 0 Cible : 4 (150 personnes)</p>	<p>sensibilisation /04 fois (1 fois par séance)</p>	
		<p>Indicateur 3.1.2 Nombre d'organisations intégrées au réseau de référencement</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 8</p>	<p>Listes de présence durant les ateliers de sensibilisation /04 fois (1 fois par séance)</p>	
		<p>Indicateur 3.1.3 Nombre d'assistants sociaux et de jeunes de la société civile formés sur l'orientation professionnelle et les mesures alternatives à la détention</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 80</p>	<p>Tests de connaissances et attestations de formation/02 fois</p>	
	<p>Produit 3.2 Les jeunes en conflit avec la loi dans les CARSEC accèdent à une formation professionnelle de qualité et d'autres services d'appui à leur projet de (ré)insertion grâce à</p>	<p>Indicateur 3.2.1 Nombre de diagnostics réalisés sur les besoins de renforcement du dispositif des CARSEC de Nouakchott et Nouadhibou</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2</p>	<p>Rapports/02 fois (1 fois par diagnostic)</p>	

	<p>l'implication de l'INAP-FTP et des jeunes issus de la société civile (BIT/ONU DC)</p> <p>Activité 3.2.1. Analyse des besoins des CARSEC par l'INAP-FTP en termes d'équipements, de formation du personnel formateur, d'amélioration des programmes et de diversification des filières de formation professionnelle sur la base des projets de (ré)insertion des jeunes</p> <p>Activité 3.2.2. Amélioration du dispositif de formation professionnelle des CARSEC suivant l'analyse effectuée, y compris la formation des formateurs sur la promotion de la coexistence pacifique et de la cohésion sociale à travers la mise en œuvre des programmes de formation</p> <p>Activité 3.2.3. Mise en œuvre des différents programmes de formation professionnelle dans les CARSEC ainsi que d'autres services d'appui visant à appuyer les projets de (ré)insertion des jeunes en conflit avec la loi et renforcer les contacts positifs avec leurs communautés</p>	<p>Indicateur 3.2.2 Nombre de programmes de formation du système formel d'EFTP mis en place ou adaptés dans les CARSEC</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 6</p>	Curriculum de formation/03 fois tous les six mois	
		<p>Indicateur 3.2.3 Nombre de jeunes en conflit avec la loi formés dans les CARSEC</p> <p>Niveau de référence : 44 Cible : 160 (10-15% de filles, 100% entre 13 et 18 ans)</p>	Attestations ou certifications délivrées à l'issue des formations/01 fois par mois pour toute la durée des formations	
	<p>Produit 3.3 Des opportunités d'emploi décent pour les jeunes anciennement en conflit avec la loi sont générées à travers le réseau de référencement des associations de jeunes de la société civile et la création d'entreprises de réinsertion sociale (BIT/ONU DC)</p>	<p>Indicateur 3.3.1 # de conseillers en insertion formés parmi les jeunes de la société civile</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 40</p>	Tests de connaissances et attestations de formation/02 fois	
		<p>Indicateur 3.3.2 Nombre d'entreprises locales renforcées pour accueillir des jeunes anciennement en conflit avec la loi</p> <p>Niveau de référence : 0</p>	Rapport du consortium SAE, enquête auprès des employeurs /01 fois	

	<p>Activité 3.3.1. Adaptation des services d'appui aux entreprises et à l'insertion utilisés par le BIT au profil des jeunes anciennement en conflit avec la loi et formation de jeunes « relais » pour la délivrance de ces services parmi les associations de jeunes de la société civile</p> <p>Activité 3.3.2. Renforcement d'un tissu local d'entreprises d'accueil dans plusieurs filières professionnelles en lien avec les projets de (ré)insertion des jeunes anciennement en conflit avec la loi pour les connecter à des opportunités d'emploi à travers le réseau de référencement</p> <p>Activité 3.3.3. Création et mise en fonctionnement avec les associations de jeunes de la société civile d'une ou plusieurs entreprises de réinsertion sociale pour accompagner la réintégration et la transition vers l'emploi des jeunes anciennement en conflit avec la loi</p>	<p>Cible : 15</p> <p>Indicateur 3.3.3 Nombre d'ateliers/entreprises de réinsertion sociale créés et mis en fonctionnement</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2</p>	<p>Licences officielles des entreprises, rapports sur l'appui au démarrage des activités, business plans/02 fois par mois après que les entreprises soient créées</p>	